



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2011

Présidence : Claude Morex

La séance est ouverte à 18h35 en présence de Mme Lammar, Maire, M^{me} De Haller, Conseillère administrative et M. Walder, Conseiller administratif, et de M^{mes} Budry, Cambier, Hiltpold, La Chiusa, Molinari, Murbach, Stebler et Vaucher Conseillères municipales.

MM Baertschi, Barthassat, Buchs, Chiorino, Etienne, Gerster, Gevisier, Guldimann, Mantilleri, Maulini, Mino, Monney, Morex, Paparou, Pistis, Pollini, Prod'hom, Richard, Rochette, Rossi, Voignier, Wolfisberg et Zango, Conseillers municipaux

Excusés : Mmes La Chiusa et Vaucher

Le Président ouvre cette séance ordinaire conformément à la loi sur l'administration des communes et salue la présence de nos Conseillers administratifs, notre Secrétaire général, notre mémorialiste, quelques chefs de service et le public.

Il passe à la lecture de l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 juin 2011
2. Prestation de serment
3. Communications du Conseil administratif
4. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif :**
5. Proposition du Conseil administratif pour l'organisation du concours pour le bâtiment des Charmettes : rénovation du bâtiment existant, création d'une salle du Conseil municipal et de ses locaux annexes, réaménagement du parc Cottier **178-2011 R**
6. Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction pour le réaménagement de la bibliothèque de Carouge, la décontamination des œuvres et l'assainissement des dépôts du musée de Carouge **8-2011 R**
7. Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction pour relier en fibre optique les bâtiments communaux **11-2011 P**
8. Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction pour le réaménagement du pavillon des Moraines, sise au Ch. des Moraines 10 **13-2011 P**
9. Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit en faveur de la Croix-Rouge Suisse pour son aide d'urgence aux victimes de la famine en Afrique de l'Est **14-2011 P**
10. Pétitions
 1. Nuisances importantes suite à l'installation d'une déchetterie, sise 15 avenue de la Praille
- Propositions des membres du Conseil municipal**
11. Proposition du Conseil municipal pour un éclairage respectueux de l'environnement **15-2011 P**
12. Motions
 1. Motion **2-2011** : Création d'un parking en sous-sol de 400 places sous la place du Marché
 2. Motion **3-2011** : Ouverture prolongée de la piscine des Pervenches
13. Postulats

14. Résolutions

1. Résolution **1-2011** : Pour le respect de la procédure d'arbitrage concernant le bâtiment du centre travaux, voirie et environnement
2. Résolution **2-2011** : Création d'une commission ad hoc chargée du suivi des recommandations de la Cour des comptes concernant la fondation HLM

15. Questions

M. Buchs, au nom du PDC remercie le Président pour l'organisation de la fête du 225^{ème}. Il remercie également les gens qui ne sont pas de Carouge et qui nous arrêtent dans la rue pour nous remercier du travail qui a été fait. Ils ont trouvé cette fête magnifique et l'idée excellente d'avoir pu partager de bons moments dans la rue, les restaurants où lors des spectacles. Le rôle social de la fête a été magnifiquement mis en évidence par vous et votre comité, tous les bénévoles et nous vous remercions énormément. (Applaudissements)

Le Président remercie M. Buchs, il est très sensible à ces félicitations et ne manquera pas d'en faire part aux 12 autres membres de son comité d'organisation qui, eux aussi, ont œuvré pendant plus de 2 ans pour que cette fête soit vraiment une réussite.

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2011

Le procès-verbal est approuvé 27 oui et 1 abstention.

2. PRESTATION DE SERMENT

Le secrétaire lit la démission du Conseiller municipal, M. Lambrigger.

Concerne : démission du Conseil municipal

Monsieur le Président du Conseil municipal,

J'ai pris la décision de démissionner du Conseil municipal de Carouge et vous prie d'en prendre bonne note.

Veillez recevoir, Monsieur le Président du Conseil municipal, l'expression de mes salutations distinguées.

Alexandre-René Lambrigger

Le Président passe à la prestation de serment de M. Stephan POLLINI.

Mesdames les Conseillères administratives, Monsieur le Conseiller administratif, pour faire suite à la démission du Conseil municipal de Monsieur Alexandre-René Lambrigger, je vous informe que M. Stéphan Pollini accepte le mandat de Conseiller municipal de la commune de Carouge.

En conséquence et conformément à l'art. 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, je vais procéder à l'assermentation de l'intéressé.

Il prie l'assemblée de se lever.

Il donne lecture du serment :

Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, de garder le secret, en tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal.

A votre appel, M. Stephan Pollini, vous voudrez bien répondre en levant la main droite par "je le jure" ou "je le promets,

M. Stephan Pollini lève la main droite et prête serment par "je le jure".

Le Président le félicite pour cette élection et lui remet un bouquet de fleurs. (Applaudissements).

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Lammar

La première communication répond à la question écrite de M. Baertschi concernant la mise à disposition d'espaces dévolus aux terrasses. Puisqu'il s'agit d'une question écrite, elle sera transmise en main propre à M. Baertschi.

Elle nous en donne lecture :

Chers Monsieur,

En réponse à votre question écrite lors de la séance du Conseil municipal du 30 juin 2011, traitant de la mise à disposition d'espace dévolu aux terrasses, vous trouverez ci-après nos éléments de réponse.

- *L'horaire d'exploitation du commerce est de la seule compétence du Département.*
- *L'horaire d'exploitation de la terrasse située sur le domaine public est soumis à l'approbation des autorités communales, et chaque année, pour autant que la demande soit faite par l'exploitant, un prolongement de l'horaire d'exploitation les nuits de vendredi et samedi peut être accordé (de 24.00 à 02.00, en lieu et place de l'horaire normal fixé à 24.00).*
- *Il sied également de relever, que chaque prolongement de l'horaire d'exploitation est étudié chaque année et si des abus, plaintes répétées ou interventions des forces de l'ordre dues à des manquements évidents de gestion de la clientèle par le gérant, étaient relevées, une telle autorisation ne lui serait pas accordée.*
- *La LRDBH, ne prévoit pas la possible de décider si telle catégorie peut ou ne peut pas (bar à vin, bar à whisky) exploiter une terrasse, cela serait arbitraire et totalement à l'encontre de cette loi, mais surtout à l'encontre de la liberté de commerce et à l'égalité de traitement.*

Espérant avoir répondu à votre attente, veuillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

La deuxième communication concerne la question orale posée par M. Buchs concernant un dépassement de crédit pour la vigne rouge. Elle apporte les éléments suivants :

Il est vrai qu'un porte à faux est apparu dans la construction de ce bâtiment et il a fallu renforcer les armatures de façade. Cette erreur était due à l'ingénieur civil et, dès lors, les frais seront payés par l'assurance de celui-ci. Toutefois, en l'état, et même en prenant en compte ces frais à notre charge dans l'immédiat même si cela sera remboursé par ladite assurance, nous pouvons déjà estimer que nous aurons un disponible positif de l'ordre de CHF 681'000.— et il n'y aura pas de dépassement.

Elle précise que 84% des marchés ont été adjugés et que ce montant est fixe.

La troisième communication répond à la question de M. Papparou lors du dernier Conseil municipal concernant des éventuels risques d'incendies au cycle de Pinchat. Elle souhaite compléter la réponse qui lui a été déjà donnée, à savoir, qu'un courrier serait adressé au DCTI et à la Direction de Pinchat. Elle lit le mail qui a été envoyé :

Madame la directrice,
Madame, Monsieur,

Pour donner suite à une question orale déposée au Conseil municipal de la Ville de Carouge, je me dois de prendre contact avec vous pour relayer la problématique suivante :

L'accès avec des véhicules automobiles devant le bâtiment du CO Pinchat est totalement libre, ce qui entraîne un stationnement intensif sous les fenêtres même du bâtiment (aile nord-ouest) et sur les accès. La crainte suscitée par cette situation relativement aux difficultés d'accès des véhicules de secours ou au risque d'incendie à proximité du bâtiment motive, semble-t-il, l'intervention enregistrée au Conseil municipal.

Ne pouvant agir sur un terrain et autour d'un bâtiment propriété de l'Etat, par la présente nous attirons votre attention sur la question en vous laissant le soin de prendre les mesures que vous jugerez adéquates, tant comme propriétaire du bâtiment que comme utilisateurs locaux.

En vous remerciant de l'attention que vous aurez portée à la présente, je vous adresse mes meilleures salutations.

La quatrième communication répond à la question de M. Gerster lors du dernier Conseil municipal relatif au golf urbain qui faisait suite à une motion déposée l'année dernière. Cette réponse a déjà été donnée lors de la commission des sports et loisirs de mardi dernier mais elle la réitère puisque l'ensemble des membres du Conseil municipal n'était pas présent.

Dans le cadre de l'organisation de la fête du sport et de la santé 2011, M. Sauthier et Mme Baumgartner sont allés à l'inauguration du golf urbain de la Ville de Genève en avril 2011 dans le but de voir le potentiel et les exigences liés à la mise en œuvre d'une activité de ce type. Il en ressort que la Ville de Genève a animé cette inauguration en utilisant les services de la société golf tout terrain de Toulouse. Cette société est actuellement la seule connue, ayant la maîtrise des différentes animations possibles sur le sujet.

Dans le cadre de la fête du sport et de la santé, le comité de pilotage en charge de la fête installera 3 animations :

- Un parcours de golf tout terrain
- Un practice
- Un snag (c'est un système pour tirer dans une cible)

Un des buts avoués consiste à se rendre compte du succès et voir s'il y a de la demande pour ce genre d'activités. Nous relevons que la pratique du golf tout terrain semble plus ludique et plus adaptable que celle du golf urbain qui impose une assez grande infrastructure. Nous tirerons donc nos conclusions à l'issue de la fête du sport et de la santé du 25 septembre 2011.

Elle précise que la société Urbafit dont parlait M. Gerster s'occupe du domaine du fitness en plein air et non du golf. Le service des constructions a reçu le responsable de cette société et une note de séance a été effectuée.

La cinquième communication concerne les cartes de légitimation qui sont actuellement distribuées aux Conseillers municipaux pour la législature 2011-2015.

La sixième communication concerne les envois. Ceux-ci seront effectués exclusivement par e-mail à votre adresse prénom.nom@carouge.ch dont les accès vous ont été transmis. La transmission de l'information et nos nouveautés ajoutées à CMnet vous seront dorénavant communiqués par messagerie.

La septième communication concerne le planning du Conseil municipal. En vue de la présentation du budget le mois prochain, il est proposé, en début de législature, une commission des finances afin de vous présenter les mécanismes financiers budgétaires de la commune. Cette commission aura lieu le 18 octobre prochain à 18h30. Elle s'adresse à tous les nouveaux et anciens Conseillers municipaux qui seraient intéressés à revoir ses mécanismes.

Tout comme M. Buchs l'a fait tout à l'heure, elle souhaite, au nom du Conseil administratif, adresser ses plus chaleureux remerciements au comité d'organisation du 225^{ème}, à son Président et tous les bénévoles qui ont participé à cette fête et ont fait que celle-ci soit une totale réussite. Merci au comité d'organisation, merci M. Morex.

La huitième communication concerne la fête fédérale de lutte suisse. Elle nous informe que la fête fédérale de lutte suisse de 2016 se déroulera en suisse romande. Les villes de Neuchâtel et Estavayer le lac sont candidate ainsi que Genève. Si la ville de Genève est retenue, la fête se déroulerait au stade de la Praille avec une partie des stands sur la ville de Carouge. Pour l'instant, il s'agit de déposer un dossier de candidature et le choix du candidat retenu se fera dans le courant de l'année 2012. L'Etat, la commune de Lancy et la Ville de Genève soutiennent la candidature genevoise et la commune de Carouge a déclaré également soutenir celle-ci. A ce stade d'avancée du projet, elle précise qu'aucun engagement financier n'a été pris puisqu'il s'agit uniquement de présenter une candidature.

Par ailleurs, l'association des communes genevoises a été informée hier de ce projet et l'idée a reçu un très bon écho auprès de toutes les communes genevoises.

La neuvième communication concerne Etoile carouge. Suite au passage en challenge ligue d'Etoile Carouge, ce club a des charges et frais supplémentaires estimées à CHF 400'000.--. Ces frais sont consécutifs à l'engagement de sécuritas pour chaque match.

Etoile Carouge pense pouvoir obtenir une subvention à hauteur de CHF 290'000.— mais il leur manque CHF 110'000.— pour la saison 2011/2012 (de juin à juin).

Ils ont sollicité la commune pour une subvention supplémentaire de CHF 110'000.— et le Conseil administratif a étudié cette demande qui paraît justifiée en l'état de leur budget. Etant donné qu'ils ont maintenant besoin de l'argent puisque que les factures arrivent pour leur saison 2011/2012, le Conseil administratif a pris la décision de leur verser immédiatement cette augmentation de subvention :

De ce fait, il y aura un dépassement sur la ligne Etoile Carouge de CHF 110'000.-- pour les comptes 2011.

Communications de Mme De Haller

La première communication concerne 3 nouveaux membres du personnel

Nous avons le plaisir de vous présenter 3 nouveaux membres du personnel.

Madame Anne GOEHNER PASCHE, responsable du secteur Solidarité au sein du Service des Affaires sociales depuis le 1^{er} juin à 100%.

Elle est au bénéfice d'une maturité ainsi que d'un diplôme HES en travail social complété par diverses formations continues, notamment celle de superviseure en travail social et de praticienne formatrice.

Dans le cadre de son parcours professionnel, Madame Anne Goehner Pasche a notamment participé à la création et à la gestion de l'entreprise sociale de l'Orangerie. Par la suite, elle a intégré l'association SOS Femmes au sein de laquelle elle a assuré la double fonction d'assistante sociale et de coordinatrice.

Ses loisirs se partagent entre les activités de plein air comme le vélo, le ski et la marche, les voyages ainsi que la lecture, le cinéma, le théâtre et la peinture.

Nous avons également le plaisir de vous présenter Monsieur Damien ROCHETTE, coordinateur administratif au sein du Service des Affaires sociales, depuis le 1er juillet à 100%.

Il est au bénéfice d'une maturité, d'un bachelor en sciences économiques, d'un DEA en économétrie ainsi que d'un diplôme en management des organismes sans but lucratif. Monsieur Damien Rochette a travaillé dans le cadre de l'enseignement à divers niveaux (secondaires, universitaire, HES), en qualité d'économiste-statisticien et dernièrement en qualité d'adjoint de direction au sein de la direction générale de l'Action sociale.

Damien Rochette nous dit s'intéresser surtout à la protection de la nature ainsi qu'aux vélos bizarres... Et lorsque son engagement politique lui en laisse le temps, il consacre ses loisirs à la randonnée en moyenne montagne et la course d'endurance.

Nous avons enfin le plaisir de vous présenter Madame Elena PEREZ, Secrétaire de direction au sein de Secrétariat général depuis le 1^{er} septembre à 100%

Mme Perez est au bénéfice d'un diplôme de l'ECG ainsi que de nombreuses formations continues.

Madame Perez a travaillé autant dans le secteur public que privé et notamment dans le domaine bancaire, hospitalier et de l'enseignement où elle a assuré des fonctions de spécialiste, telles que "development administrator", assistante RH et responsable ad interim, coordinatrice de formation, ainsi qu'assistante de direction.

Ses intérêts et loisirs portent sur la danse, la voile, les voyages, la lecture, le cinéma ainsi que la musique.

Nous souhaitons à tous trois une très cordiale bienvenue au sein de notre administration, ainsi que plein succès dans le cadre de leurs fonctions.

Nous avons le plaisir de vous informer que 3 apprentis et une stagiaire matu-pro ont réussi avec succès leurs formations. Soit :

Obtention d'un CFC en horticulture :

Monsieur Cedric AUBRY et Madame Laurine GROSCH

Obtention d'un CFC de maçon :

Monsieur Steven GONZALEZ

Obtention d'une Maturité professionnelle commerciale :

Madame Ysaline CREVOISERAT

Nouveaux apprentis / stagiaires

Par ailleurs nous avons engagé 8 apprentis et stagiaires. Il s'agit de :

Dans le cadre d'un CFC en menuiserie :

Messieurs Timmy ECCOFFEY, Marc PRINGOS, Thibaud DELARUE

Dans le cadre d'un CFC de maçon :

Monsieur David DIAS MENDES

Dans le cadre d'un CFC en horticulture :

Monsieur Kevin SCNHEGG

Dans le cadre d'une formation élémentaire en horticulture :

Monsieur Joao Pedro PINTO PERREIRA

Dans le cadre d'un stage de maturité professionnelle commerciale :

Monsieur Mohamed ALI JAMA

Dans le cadre d'un stage en animation socio-culturelle :

Madame Mélanie VARIN

A toutes et tous, nous souhaitons une très cordiale bienvenue et nos félicitations à tous ceux qui ont obtenu un diplôme cette année.

Communications de M. Walder

La première communication concerne la création de la 1^{ère} zone piétonne de Carouge.

En 2007, a été déposée l'initiative pour la création de rues piétonnes à Carouge. Suite à des négociations et consultations avec le comité d'initiative et le Conseil municipal, le Conseil administratif a proposé un contreprojet incluant la mise en zone de rencontre d'une bonne partie du Vieux Carouge et en zone piétonne de deux rues ainsi que l'engagement d'étudier la création de parking en sous-sol.

Voyant que les voitures passaient toujours dans ces rues, le Conseiller municipal Pierre Maulini interpellait le Conseil administratif sur la création de cette zone piétonne en proposant de procéder à une fermeture même temporaire afin qu'il puisse en profiter de son vivant !

Le Conseil administratif est aujourd'hui heureux de vous informer qu'il a répondu positivement à ces demandes et a procédé, en accord avec la Direction Générale de la Mobilité, à la fermeture à la circulation de deux rues prévues par le Contre-projet, soit la face Nord de la Place du Marché entre la rue St-Victor et la rue Vaucher et la rue St-Joseph, entre la Place du Marché et la place du Temple.

Cette autorisation a été accordée pour 3 mois mais sachant que la demande de mise en zone piétonne définitive est en cours de validation, nous espérons pouvoir aménager ces espaces piétonniers de manière définitive très prochainement.

Comme cela a déjà été expliqué à plusieurs commerçants qui s'en inquiétaient, nous tenons à vous informer, en ce qui concerne les places de parkings que nous avançons actuellement dans diverses directions :

- Nous prévoyons de poser divers panneaux interactifs d'information des disponibilités dans les parkings carougeois seront apposés. Mme Lammar vous présentera prochainement un projet de délibération sur lequel elle travaille avec ses services.
- La mise en zone macarons de Carouge. Là aussi, un projet de délibération devrait vous être soumis prochainement dès qu'un timing aura été arrêté avec la Fondation des parkings. Ce projet inclura la pose de parcomètres devant les commerces permettant une meilleure rotation des utilisateurs.
- Nous étudions également la construction de parkings en sous-sol pour compenser tout ou partie des places perdues en surface. Nous travaillons actuellement sur plusieurs pistes : llot des Menuisiers, Fondation Emma Kammacher ainsi que l'extension des parkings Vibert et Sardaigne du fait que nous devons refaire très prochainement la dalle de ces parkings. Là aussi, nous espérons pouvoir vous soumettre un projet de délibération prochainement.

Dans l'intervalle, nous ne pouvons que vous inviter à déambuler dans ces rues et à vous servir d'herbes aromatiques et autres produits de saison.

J'en profite pour remercier le secteur des espaces verts pour leurs magnifiques et très utiles créations.

La deuxième communication concerne les tentes solaires

Lors du Conseil municipal du 30 juin dernier, l'achat de tentes pour nos manifestations publiques a été évoqué, de même qu'il a été demandé d'envisager la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur ces mêmes tentes.

Aussi, le Conseil administratif s'est renseigné sur cette possibilité proposée par la société nyo-naise Tentso.

Celle-ci propose à la location et non à la vente 24 panneaux qui produisent au maximum 20 kWh par jour, soit juste assez pour alimenter 4 réfrigérateurs de 240 litres. Il est donc illusoire de penser être autonome énergétiquement lors d'une manifestation.

Par ailleurs, étant donné que l'option batterie n'est pas encore disponible, l'énergie produite par les panneaux solaires est injectée dans le réseau des services industriels. Tentso l'a déjà fait dans les cantons de Fribourg et de Vaud, mais dans ces deux cas, elle s'est bornée à connecter l'onduleur au réseau, sans avertir les services industriels concernés. Or, cette connexion peut engendrer des problèmes de réseau et doit recevoir l'aval des SIG. Dans le cas improbable où les SIG nous donneraient leur autorisation, il faut savoir que la Ville de Carouge ne serait de toute façon pas rétribuée pour l'injection de courant.

Autre bémol : les panneaux solaires connectés au réseau engendrent un danger d'électrocution. Bien que Tentso pose des affiches préventives, il faudrait envisager de renforcer la surveillance de nuit.

Finalement, le prix d'une telle installation est très élevé. En effet, le forfait est de CHF 5'000.- que ce soit pour un jour ou pour une semaine. Ce prix équivaut à payer dans le meilleur des cas CHF 50.- le kW contre 29 cts en Vitale Vert.

Pour toutes ces raisons, le Conseil administratif a décidé d'écarter pour l'instant cette proposition en attendant d'autres développements technologiques.

La troisième communication concerne les matinées synergies du vendredi 7 octobre de 8h30 à 14h00.

Dans le cadre de son Agenda 21, la Ville de Carouge souhaite soutenir les entreprises carougeoises qui s'engagent dans une démarche de développement durable.

L'une des actions mises en place suite à un sondage auprès des entreprises a été l'organisation d'une matinée d'échanges et de rencontres en 2009.

Suite au succès de cette édition, la Ville de Carouge a le plaisir d'inviter les entreprises carougeoises à une deuxième matinée le vendredi 7 octobre 2011.

Elles auront notamment l'occasion de découvrir les soutiens et prestations du Service cantonal de la promotion économique, de la Chambre de l'économie sociale et solidaire et du programme éco21 des SIG. Des PME carougeoises viendront en outre présenter leurs démarches facilement reproductibles.

Finalement, les participants pourront échanger en atelier sur leurs pratiques et besoins dans différents domaines ainsi qu'élaborer des pistes d'action avec des experts de qualité. Il invite les membres à consulter la petite brochure qui leur a été distribuée.

La quatrième question répond à la question écrite de l'UDC concernant l'installation de pigeonniers. La réponse sera remise à l'UDC et il en fait lecture

Chers Messieurs,

En réponse à votre question écrite lors de la séance du Conseil municipal du 30 juin 2011, traitant de la motion 33-2009 datée du 17 septembre 2009 sur l'installation de pigeonniers, nous sommes très heureux de pouvoir vous confirmer qu'en date du 9 septembre dernier, nous avons reçu l'autorisation de construire du D.C.T.I.

Passé le délai de recours de 30 jours, les deux pigeonniers en toitures seront immédiatement installés.

Espérant avoir répondu à votre attente, veuillez agréer, Chers Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

La cinquième communication concerne la question écrite de M. P.Baertschi concernant les bacs inesthétiques rues St-Victor et Ancienne. La réponse lui sera remise et il en fait lecture :

Cher Monsieur,

Pour faire suite à votre question écrite au Conseil municipal du 11 novembre 2010 dernier qui nous interpellait au sujet du coût des bacs susmentionnés ainsi que de leur imputation budgétaire précise, nous vous adressons les éléments de réponse suivants :

Les bacs que vous mentionnez sont de deux types : les bacs d'orangeries (bacs noirs carrés et bas) qui ont pour vocation principale la délimitation des terrasses de café, parvis ou esplanades et les vases en béton préfabriqué (grands futs en béton gris clair) utilisés pour diverses situations, telles que l'aménagement ou la valorisation des espaces publics.

Ces bacs d'orangerie ou vases sont également utilisés pour canaliser le trafic et éviter le stationnement sauvage des véhicules (rue J.Dalphin, par exemple).

Les bacs d'orangerie ont été utilisés pour démarquer l'emprise des terrasses, comme par exemple à la rue Ancienne, tandis que les vases en béton situées à la place de Sardaigne et à la place des Charmettes sont utilisés pour délimiter les places piétonnes.

La fonction, les dimensions et l'aspect esthétique de ces bacs et vases d'agrément a été jugée adéquate par le précédent Conseil administratif et par l'Office du patrimoine et des sites (commission des monuments, de la nature et des sites ainsi que la sous-commission monuments et antiquités – SCMA). Ces deux commissions ont préavisés favorablement le projet déposé, dont le mobilier urbain.

Ce même mobilier urbain figure dans le document de synthèse des aménagements urbains projetés pour la zone 20km/h, transmis lors de la commission d'urbanisme du 25 septembre 2008.

Le coût unitaire des bacs s'élève comme suit :

- Bacs d'orangerie : CHF 750.--/pièce HT.
- Vases béton préfabriqué (pots Alronda de Creabéton , lisse, gris) CHF 700.--/pièce HT.

Concernant le financement des bacs d'orangerie et des vases béton, ceux-ci ont fait l'objet d'une délibération qui a permis l'ouverture d'un crédit de construction pour l'aménagement des rues (Dalphin, Marché, Charmettes, etc.).

Quant aux bacs d'orangeries situés sur d'autres rues de la Ville de Carouge, dont la rue Saint - Victor, ceux-ci ont été financés avec le crédit de fonctionnement du TVE.

Néanmoins, le Conseil administratif actuel, conscient des remarques des administrés concernés par ces bacs et en particulier par leur taille, étudie les possibilités de modifications de ces aménagements. Par ailleurs, le Conseil administratif a décidé de soumettre prochainement au Conseil municipal une nouvelle charte d'aménagement dûment amendée avant de lancer la 2^{ème} phase du projet d'aménagement du Vieux-Carouge.

En espérant avoir répondu à votre attente, veuillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

La cinquième communication répond à une question écrite du groupe UDC qui s'inquiétait des 2 roues à carouge.

Cher Monsieur,

Pour faire suite à cette question du groupe UDC lors du Conseil municipal du 30 juin 2011, nous pouvons vous transmettre les éléments de réponses ci-dessous :

Au vu de l'augmentation constaté du stationnement des deux-roues et de leur empiètement sur les trottoirs, la Commune a l'intention d'augmenter l'offre de stationnements deux-roues motos/vélos ainsi que de séparer le stationnement vélos de celui des motos et ce, en fonction du contexte urbain.

Comme vous pouvez déjà le constater, une augmentation importante du nombre de places de stationnement deux-roues a été effectuée dans les projets d'aménagements d'espaces publics, tels que Dalphin et Montfalcon. Pour ce dernier projet, actuellement en chantier, 120 nouvelles places deux-roues vélos/motos seront créées et viendront s'ajouter aux 40 existantes. D'autre part, la mise en zone 20km/h dans le secteur Temple-Marché (Vieux-Carouge) qui vous sera soumis prochainement, prévoit également une augmentation du stationnement pour les deux-roues vélos-motos.

En outre, l'aménagement visant à distinguer le stationnement des places motos de celui des vélos est en réflexion auprès de nos services techniques. Divers alternatives sont esquissées, comme par exemple, créer un écartement différencié entre le stationnement des vélos de celui réservé aux motos.

Un écartement plus petit pour les vélos permettrait de ne pas entremêler les vélos des motos et ne statuerait pas l'ensemble du stationnement réservé aux deux-roues. Par ailleurs, la création, dans certains cas, d'un stationnement vélos sur un trottoir large, confortable et situé à proximité immédiate d'un bâtiment public, faciliterait le stationnement différencié (motorisé et non-motorisé).

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Cher Monsieur, nos respectueuses salutations.

La sixième communication répond à la question orale de Mme Stebler concernant la déchetterie à l'avenue de la Praille/montfalcon.

Suite à votre question et à une pétition qui va être traitée aujourd'hui, nous avons effectué des contrôles et avons constaté que cette nouvelle déchetterie rencontre un succès plus grand que prévu.

Dès lors, nos services ont décidé d'effectuer 2 passages par jour afin de s'assurer du taux de remplissage des cabines.

La fréquentation du vidage des bennes a été augmentée en conséquence afin d'éviter les débordements et les mauvaises odeurs.

Un entretien quotidien de ce point de collecte a été mis sur pieds, y-compris les week-ends et jours fériés.

Un dispositif anti-odeurs a également été installé dans les bennes.

Nous avons fait isoler phoniquement les cabines de récolte du verre.

Des épingles à vélos supplémentaires ont été implantées afin d'augmenter l'offre en stationnement deux roues tout en évitant le parking sauvage de véhicules automobiles.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

La première communication nous informe que la délégation des verts au sein de la commission de l'APED a été ainsi modifiée : M. Jean-René Hulmann est remplacé par Mme Isabel Juan Milbert.

Le Président propose au Conseil municipal d'entreprendre acte et valider la nouvelle composition.

La deuxième communication est relative aux décisions de l'association des communes genevoises et du droit de véto des Conseillers municipaux.

Le délai est de 45 jours après l'envoi de l'ACG pour que le Conseil municipal se prononce.

En principe, les communications des décisions de l'ACG sont soumises à opposition aux Conseils municipaux dans les 5 jours ouvrables.

Les documents sont transmis aux Conseillers municipaux dans la livraison hebdomadaire du CMnet (onglet spécial) et notifiée par courriel.

Pour les détails, le règlement sur la procédure est à disposition sur CMnet.

En cas d'opposition à la décision prise, le/les CM doivent déposer une Résolution (règlement CM de Carouge, art.37-39) selon les délais réglementaires pour le jour du Bureau, en vue d'un vote lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

En cas d'adoption de la résolution, celle-ci est transmise par la Mairie à l'ACG par courrier recommandé.

La troisième communication est en rapport avec certains courriers qui ont été échangés entre le Président du Conseil municipal, la Mairie et l'UDC.

Le Président demande au secrétaire de lire le courrier que nous avons reçu en date du 6 juillet 2011.

UDC
Carouge

Concerne : dénonciation du groupe UDC Carouge, relative à la gestion de la FHLM

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En réponse au résultat de l'audit récemment publié par la Cour des Comptes, nous avons l'avantage de vous remettre en lecture, copie du communiqué de presse envoyé à la Tribune de Genève.

Vous prendrez note que nous demandons que toute la lumière soit faite sur le mauvais fonctionnement de cette entité, que vous révoquiez les responsables, puisque la Cour des Comptes de la République et Canton de Genève, légitimement convoquée, les ont identifiés.

Nous avons, le 2 septembre 2010, bien avant l'audit de la Cour des Comptes et la publication de cet édifiant rapport dénoncés et demandé à la Présidente du Conseil municipal de l'époque, Mme Stéphanie Lammar, d'envisager une enquête à l'interne (copie jointe), ce courrier même qui avait déclenché le fameux audit.

Mais qui n'avait eu aucun écho auprès de ce Conseil.

Nous vous prions donc officiellement de bien vouloir prendre en considération notre requête, et si, vous refusez de révoquer les responsables, nous vous demandons tout au moins de suspendre ces personnes, le temps d'avoir les tenants et les aboutissants de toutes les enquêtes en cours et à venir, le risque de collusion étant trop grand.

Nous nous réservons aussi un droit de véto et d'annulation sur toutes les décisions prises au sein de cette fondation depuis le début de cette nouvelle législature, car les problèmes légaux de gestion de la FHLM ne sont pas encore réglés.

Tout en vous remerciant pour l'attention portée à notre courrier, et dans l'attente de votre réaction, de votre prise de position et des mesures idoines, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, à l'expression de nos Helvétiques salutations.

Michel Baud
Président UDC Carouge.

Le Président remercie le secrétaire et lui demande de donner lecture de la réponse formulée par Mme Stéphanie Lammar, Maire de Carouge.

Dénonciation du groupe UDC Carouge, relative à la gestion de la FHLM

Monsieur le Président,
Cher Monsieur,

Votre courrier recommandé et confidentiel du 6 juillet est bien parvenu au Conseil administratif qui en a pris connaissance avec la meilleure attention.

Par la présente, notre Conseil vous précise que la fondation HLM Carouge est placée sous la surveillance du Conseil municipal, comme l'indique l'article 7 de ses statuts. Dès lors, le Conseil administratif agira à la demande du Conseil municipal qui pourrait prendre une résolution dans ce sens et donner au rapport de la Cour des comptes les suites qu'il estime adéquates.

Vous sollicitez de notre part la prise de diverses mesures concernant les responsables de la fondation. Nous vous indiquons que la suspension n'est pas prévue dans les statuts et que la révocation peut intervenir sur la base d'actes graves (art.12 des statuts).

Dans ses conclusions (page 46 du rapport), la Cour des comptes ne mentionne pas de fait précis pouvant être qualifié de grave au sens pénal, mais fait état de lacunes et de correctifs à apporter, certes. Elle incite ainsi le Conseil municipal à redéfinir la surveillance qu'il entend exercer sur la fondation. Par ailleurs, il faut noter que le Conseil administratif ne serait habilité qu'à révoquer les membres qu'il a nommés, soit trois représentants dont deux sont nouveaux.

Dès lors, une révocation des représentants désignés par notre Conseil ne se justifie pas à notre sens, en l'état de notre connaissance du dossier, et ne contribuerait pas à la mise en œuvre des mesures préconisées.

En tout état de cause, le Conseil administratif fait confiance aux organes de la fondation pour qu'elle mette résolument et rapidement en œuvre les recommandations et apporte ainsi les correctifs nécessaires. Il y veillera par le biais des représentants qu'il vient de désigner pour la présente législature au sein du Conseil de fondation.

Vous évoquez enfin l'exercice d'un droit de véto ou d'annulation de toutes les décisions prises au sein de la fondation. Nous laissons cette option à votre propre appréciation, étant entendu que les modes de décision interne comme le fonctionnement de la fondation sont régis par ses statuts.

Nous vous prions de recevoir nos meilleures salutations.

*Au nom du Conseil administratif
Stéphanie Lammar
Maire*

*Copie :
Fondation HLM Carouge, le Conseil de fondation
Le Conseil municipal
Le Conseil administratif*

Le Président remercie le secrétaire et lui demande de donner lecture de la réponse de la Présidence du Conseil municipal.

Dénonciation du groupe UDC Carouge, relative à la gestion de la FHLM

*Monsieur le Président,
Cher Monsieur,*

Votre courrier du 6 juillet m'est bien parvenu et j'en ai pris connaissance avec la meilleure attention.

La dernière séance du Conseil municipal ayant eu lieu le 30 juin 2011, ce courrier sera donc traité en septembre.

Dans l'intervalle, et en restant à votre disposition en cas de questions, veuillez recevoir, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

*Au nom du Conseil municipal
Claude Morex
Président*

Propositions du Conseil administratif :

5. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF POUR L'ORGANISATION DU CONCOURS POUR LE BATIMENT DES CHARMETTES : RENOVATION DU BATIMENT EXISTANT, CREATION D'UNE SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE SES LOCAUX ANNEXES, REAMENAGEMENT DU PARC COTTIER 178-2011 R

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 12 mai 2011 et renvoyé en commission des constructions et logements.

Celle-ci s'est réunie le 16 juin 2011 et recommande d'accepter le projet par 4 oui et 2 non.

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 30 juin 2011 décide d'un nouveau renvoi en commission.

Celle-ci s'est réunie le 30 août 2011 et le rapport a été établi par M.Voignier.

Est-ce que M. Voignier à quelque chose à ajouter à son rapport ?

M. Voignier répond par la négative.

Avant d'ouvrir la discussion, le Président rappelle qu'en fin de séance les commissaires acceptent par 6 oui, 1 non et 3 abstentions l'amendement suivant : prévoir un parking en sous-sol.

Ils acceptent le projet par 5 oui, 3 non et 2 abstentions avec le décide ainsi amendé : ouvrir un crédit relatif à l'organisation d'un concours d'architecture pluridisciplinaire selon les normes SIA et d'un crédit d'étude pour la rénovation ou la démolition du bâtiment des Charmettes, la création d'une salle du CM et de ses locaux annexes, ainsi que le réaménagement du parc Cottier.

M. Etienne explique que le groupe socialiste propose au Conseil municipal de modifier le décide, c'est-à-dire de supprimer le principe de la démolition de ce bâtiment et de revenir à l'ancienne proposition du Conseil administratif. Le groupe socialiste considère que le bâtiment des Charmettes est un patrimoine contemporain que nous devons reconnaître et qu'il faut préserver. D'autant plus que nous avons reçu la copie d'un préavis de la CMNS qui rend attentif notre Conseil municipal de l'importance de ce bâtiment et de la qualité patrimoniale de celui-ci. Il propose de faire voter uniquement le principe d'une rénovation du bâtiment des Charmettes. Concernant le parking et ce qui a été voté en commission, le groupe socialiste s'oppose à la construction d'un bâtiment en sous-sol. M. Joannou a apporté des compléments d'information et il y a, actuellement une étude concernant le calcul des places de parking avec notamment des éventuelles extensions des parkings de Sardaigne et Vibert. Voici la position du groupe socialiste et il demande au Président d'en prendre acte au moment du vote.

Le Président prend note de ces propositions et relève qu'il va faire voter les 2 amendements, Si ceux-ci sont refusé, nous revenons à ce que M. Etienne vient de proposer.

M. Etienne est d'accord.

M. Buchs déclare que le groupe PDC va aller à l'opposé de ce qui vient d'être dit. Le projet, tel qu'il a été proposé et renvoyé 2 fois en commission n'obtient vraiment pas la majorité de ce Conseil. Nous ne sommes pas convaincus par la construction d'un bâtiment en plus de la rénovation de celui des Charmettes et nous posons beaucoup de question pour la place du bâtiment du Conseil municipal qui devrait empiéter sur le parc Cottier. Il rappelle qu'il y avait eu un vote suite à une initiative pour conserver ce parc et le mail des Promenades. Nous sommes en soucis au niveau des arbres et de la taille du bâtiment. Pour le PDC, il faut détruire le bâtiment des Charmettes et reconstruire autre chose avec un parking sous-terrain. Le PDC

vient avec une modification du décide qui supprime la rénovation et ne garde que la destruction du bâtiment des Charmettes. De plus, ce n'est pas parce qu'une commission décide qu'il faut classer un monument que le Conseil municipal doit suivre l'avis de celle-ci.

M. Gevisier déclare que l'UDC ne va pas aller dans le sens des socialistes. Il rejoint les propos de M. Buchs en demandant la destruction pure et simple du bâtiment. De plus, il souhaiterait qu'on lui prouve le classement du bâtiment car, pour le moment, il a lu quelques courriers mais rien de formel. Il aimerait également connaître les coûts de la rénovation et de la destruction/reconstruction de façon à pouvoir comparer les 2 devis.

M. Prod'hom explique que le groupe des Verts est persuadé de la qualité patrimoniale de ce bâtiment des Charmettes et ils ont reçu un expert de patrimoine suisse qui est historien d'arts. La demande d'autorisation de construire pour ce bâtiment a été déposée le 11 janvier 1957 et autorisée 3 mois plus tard, le 11 avril 1957. A l'époque, les autorisations allaient vite. Suite à la recommandation du concours, le Conseil municipal et M. Vibert, qui était Conseiller administratif avaient décidé de mettre une cabine téléphonique en gothique. On ne ressent peut-être pas la qualité de ce bâtiment aujourd'hui mais il est reconnu au niveau du patrimoine suisse. De plus, il est sain et la commune est en possession d'un rapport d'expertise qui le prouve. Il est compréhensif de vouloir détruire un objet qui est fortement dégradé et il faut être vigilant sur cette question. Un autre problème se pose concernant l'égalité entre les candidats car si nous laissons ce concours ouvert et que le jury sache qu'il y a de grosses difficultés, les candidats qui auront pris l'audace de démolir seront inégalement jugés parce qu'aucun expert professionnel n'engagera, avec toutes ces incertitudes, le choix d'un lauréat.

Le groupe des Verts va proposer d'envisager l'amendement suivant : *une procédure ouverte à un tour selon les normes SIA pour autant que le coût d'organisation du concours ne soit pas disproportionné où, si c'est le cas, d'élargir la procédure sélective à un tour avec 15 candidats.* Nous sommes vers le Vieux-Carouge et il faut donner la possibilité à plusieurs bureaux de pouvoir s'exprimer.

M. Baertschi revient sur le fait que la discussion en commission tournait autour de points délicats comme l'état du bâtiment et son intérêt. C'est le premier immeuble qui a été fait en pré-contraite en Suisse et c'est une donnée qui a une signification pour les techniciens. Le problème provient de l'espace que nous avons sur la taillanderie et nous pouvons regretter que le service des travaux de la Ville de Carouge n'ait pas mieux configuré un pré-projet qui nous aurait permis de parler de cette emprise potentielle de façon plus précise. Il ne faut pas déborder sur le mail et les zones de verdure comme le parc Cottier. Il pense que certains réaménagements pourraient être faits sur la salle de gym, notamment à l'étage. Une question avait été posée par un membre du Conseil concernant les fresques de poussin ; nous pourrions les déposer, ce qui permettrait d'éviter d'avoir une part trop ténue.

Au sein de notre groupe, nous avons parlé du parking et nous sommes conscients que c'est un réel problème à Carouge. M. Walder a parlé tout à l'heure des potentiels à développer et nous voyons difficilement la possibilité de mettre une rampe de parking à cet endroit. De ce fait, il faudrait coordonner la mise à disposition de places de parkings en remplacement. Après avoir fait le tour de tous ces éléments, nous sommes d'avis que, finalement, le maintien de ce bâtiment est la solution la plus raisonnable.

M. Richard déclare que le groupe AGT est tout à fait acquis à la construction d'un nouveau bâtiment en jouxtant l'actuel centre des Charmettes et les gabarits qui ont été annoncés provisoirement n'empiètent ni sur le parc, ni sur le mail. Nous pouvons avoir une petite crainte sur la frondaison mais il pense que les techniciens géreront cela. Globalement, nous sommes favorable au programme tel qu'il a été défini et opposés à sa démolition et l'inclure dans le projet. En effet, il nous semble que nous risquons d'avoir des oppositions supplémentaires et une prolongation du temps nécessaire à la réalisation du projet. Nous sommes conscients, comme nous l'avons vu dans le cadre du cinéma bio qu'une rénovation pose des problèmes techniques mais elles sont surmontables. Il est vrai que, parfois, une rénovation coûte un peu plus cher mais elle force à l'inventivité. La reconstruction et les réaménagements peuvent être assez ouverts et pour mémoire, même dans un monument qui est classé par le patrimoine, il est

possible de faire des transformations semi-lourdes comme casser un mur, en ajouter un autre, surélever une plate-forme, etc. Concernant le parking, nous pouvons nous battre idéologiquement ou non mais il est certain que les parkings existants où à construire doivent avoir une sortie extérieure au périmètre du Vieux-Carouge. Il est intelligent de penser à l'élargissement des parkings de Sardaigne et Vibert car nous pouvons y accéder ou en sortir sans passer par le Vieux-Carouge. Hors, il est absolument impossible, à moins de passer sous le mail de pouvoir entrer dans un éventuel parking dans cette zone sans traverser, au préalable, le Vieux-Carouge, ce qu'il faut absolument éviter.

Pour ces raisons, nous nous opposerons aux 2 amendements qui ont été déposés en commission.

Mme Hiltbold a l'impression que nous sommes une trentaine d'architectes autour de cette table en train de décider si nous allons démolir ou non ce bâtiment. A la lecture de la délibération, elle constate qu'il s'agit de l'ouverture d'un crédit pour un concours et elle ne voit pas où réside le problème d'ajouter un mot pour laisser la possibilité d'envisager la démolition. Elle comprend l'argument de M. Prod'Hom mais le but est de laisser plus de marge de manœuvre aux concurrents qui peuvent avoir de très bonnes idées dans le cadre d'une démolition. Si, dans l'intervalle, le bâtiment est mis à l'inventaire parce qu'il a un réel intérêt, la protection du patrimoine va rapidement intervenir. Le temps que le concours arrive à terme, ils ne pourront plus envisager la démolition et elle ne voit pas où est le problème d'ajouter ce mot dans cette délibération. Concernant l'amendement des Verts, est-il possible de le préciser parce qu'il n'est pas claire, qu'est-ce qu'une procédure ouverte ou une procédure sélective ? Qu'est-ce que cela implique au niveau des coûts ?

M. Gerster explique que dans certains pays on laisse vivre et mourir les bâtiments pour les remplacer. Par contre, à Genève, le terrain est cher et rare. Nous parlons du bâtiment mais les contraintes sont aussi autour de celui-ci, comme les arbres, la construction par rapport à la frondaison. Nous pouvons laisser la liberté aux concurrents entre la rénovation et la démolition et pour ceux qui choisissent cette dernière, nous les informerons des débats que nous avons eu sur ce sujet afin qu'ils soient sûrs de leur choix. Il relève qu'il a participé à plusieurs concours d'architecture et c'est souvent celui qui n'a pas respecté les règles qui l'emporte parce qu'il surprend tout le monde.

Il peut comprendre les défenseurs de ce bâtiment qui a été construit en précontrainte et s'il doit être classé, il faudra faire un projet de rénovation et demander une participation financière à l'Etat. A ce moment là, nous le gardons tel quel avec un programme intérieur et nous le remettons en état.

Quant à dire que ce bâtiment est sain, c'est relatif car il suffit de voir l'état des sous-sols. La structure est peut-être saine mais il ne l'est pas complètement au niveau de son utilisation.

M. Monney revient sur la remarque de M. Buchs et il rappelle que le concours va coûter CHF 490'000.--. Si nous attribuons le concours à un bureau qui préconise la démolition, nous allons perdre ce montant parce que nous sommes persuadé, d'après ce que dit la CMNS que nous n'aurons pas l'autorisation de construire. Il n'est pas d'accord de prendre le risque de dépenser un demi million et la proposition de M. Buchs est irréaliste.

M. Guldemann est favorable à la démolition de la salle de gym. Il est possible de faire un parking de 2 étages en sous-sol, sans rampe d'accès, en creusant une tranchée depuis le 3^{ème} sous-sol du parking de Sardaigne.

Mme Stebler rappelle qu'il avait été demandé en commission l'avis du service des monuments et des sites ainsi qu'au patrimoine suisse. Elle lit les 4 lignes reçues de patrimoine suisse Genève : *le 29 juillet, nous avons constaté que le bâtiment des Charmettes présente des qualités patrimoniales qui méritent d'être préservées. Nous nous exprimons donc en faveur du maintien de la salle des Charmettes dans le cadre du concours qui vous occupe.*

Il ressort de ces lignes une mise en garde sur le fait que ce bâtiment a de la valeur et ils nous demandent de le préserver.

Mme Molinari répond à Mme Hiltbold concernant des précisions sur l'amendement proposé par son groupe. Il a été discuté en commission des modalités de ce concours et de ce que nous souhaitons, par rapport à la position même de ce bâtiment qui se trouve à un endroit assez important puisqu'il est proche du Vieux-Carouge. Il représente un aspect historique et aussi, de par son emplacement, il mérite qu'on puisse faire quelque chose d'intéressant au niveau du concours pour le bâtiment annexe. Lorsqu'on propose une procédure ouverte à un tour, cela veut dire que nous souhaiterions, si cela n'engendre pas des coûts supplémentaires, d'ouvrir à tous les bureaux d'architecture qui le souhaitent, l'opportunité de postuler pour soumettre un projet. Cela laisse la possibilité à de jeunes architectes et de nouveaux cabinets de venir avec des idées qui peuvent être intéressantes dans le cadre d'un projet qui va marquer Carouge, de par son emplacement et son rôle. Si, en raison de coûts supplémentaires cela n'est pas possible, nous voudrions une sélection sur appel avec un nombre un peu plus important que celui qui a été voté en commission et d'aller jusqu'à une quinzaine de participants. Le but étant d'avoir plus de choix dans les projets soumis. Concernant l'emplacement de ce bâtiment et le fait que cela toucherait les arbres, elle rappelle qu'une pré-étude a été réalisée et qu'elle a démontré que l'emplacement prévu pour celui-ci est possible et réaliste. Finalement, sur les questions du parking, elle pense qu'il n'est pas logique de dire qu'on a besoin d'un parking supplémentaire alors que selon l'étude qui a été faite à Carouge, il y a 13'000 places de parking sur le territoire public et privé. Si des agrandissements de parkings extérieurs à cette zone peuvent se justifier, ce n'est pas le cas pour celui là.

M. Papparou est étonné parce qu'il y a eu 2 renvoi en commission et nous nous trouvons toujours devant des incertitudes. Quel est le pouvoir de la CMNS ? En effet, si nous savons, d'entrée de jeu que celle-ci a le pouvoir de casser une décision de démolition, il ne voit pas pourquoi nous irions dans ce sens. Il a été un des seul à s'abstenir en commission car il était opposé à une construction sur la place de la Taillenderie et s'en est expliqué. Il trouve incroyable qu'on arrive proche d'une décision sans savoir, si on lance un concours, quels vont en être les tenants et aboutissants.

Que fait patrimoine suisse ? S'ils souhaitent classer ce bâtiment, il faut qu'il le fasse rapidement car nous allons voter un concours de CHF 400'000.— sans pouvoir nous situer parce que nous n'avons pas les éléments de décision nous permettant d'avancer.

Quel est le pouvoir de la CMNS ?

Le Président demande à M. Papparou s'il a une demande à formuler par rapport à ses remarques.

M. Papparou répond par la négative mais il fait part de son étonnement devant cette situation invraisemblable.

Mme Lammar rappelle qu'il a été expliqué en commission que la CMNS donnait toujours un préavis lors des autorisations de construire où démolir. Dans un cas comme celui-ci, si le jury du concours choisit un projet ayant pour but de démolir le bâtiment des Charmettes, la CMNS pourrait émettre un préavis négatif. Ensuite, c'est le département qui prend une décision et peut s'asseoir sur l'avis de la CMNS. Toutefois, la CMNS a la possibilité de faire opposition.

Nous vous avons transmis les informations et l'avis de la CMNS qui sera également remis aux concurrents du concours, de même que le PUS sur ce périmètre.

Pour répondre à la question de M. Gevisier concernant les coûts de construction et démolition. Aujourd'hui, nous ne calculons pas ces coûts parce que nous lançons un concours et les montants se trouvent dans la délibération concernant uniquement celui-ci.

Elle ajoute, que s'agissant d'une procédure ouverte ou sélective, il n'y a pas de soucis. Nous souhaitons avancer avec ce projet et une procédure ouverte donnerait la possibilité à de jeunes architectes de faire des propositions.

Il est important d'avoir une équipe pluridisciplinaire pour que chacun puisse se constituer une équipe avec un ingénieur civil, des architectes et différents corps de métier. Le but étant d'aller le plus rapidement possible et ne pas avoir à refaire un appel d'offre lorsque le concurrent aura été désigné.

M. Rochette est opposé à la destruction de ce bâtiment avec des raisons un peu différentes. Nous sommes en présence d'un bâtiment sain, qui a une valeur aux yeux de certains. Il aimerait renverser les logiques car celle que nous avons actuellement consiste à démontrer l'intérêt de conserver et il aimerait bien qu'on puisse prouver le besoin de détruire. Pour casser quelque chose qui fonctionne et qui a une certaine valeur, il faut des raisons tangibles et les goûts et les couleurs n'en sont pas. Concernant l'économicité qui est centrale, il imagine qu'il n'y a pas besoin d'avoir fait l'EPFL pour se rendre compte qu'entre raser un bâtiment qui fonctionne et qui est sain ou le rénover, le contribuable s'en sortira certainement mieux avec des aménagements permettant de valoriser la structure existante.

M. Gevisier réédite sa question et demande si le bâtiment est classé ?

Mme Lammar répond qu'il n'est ni à l'inventaire, ni classé. Nous avons demandé l'avis de la CMNS qui estime que ce bâtiment a une importance patrimoniale importante et nous avertit que vraisemblablement ils s'opposeront à sa destruction. Avec ses éléments en main, nous devons savoir si nous prenons le risque d'aller de l'avant avec un risque d'avoir un préavis négatif de la CMNS où de limiter les risques en évitant la destruction.

Le Président passe au vote :

1^{er} amendement : prévoir un parking en sous-sol sous le futur bâtiment

L'amendement est refusé par 16 non et 12 oui

2^{ème} amendement : la démolition du bâtiment des Charmettes

L'amendement est refusé par 17 non, 4 oui et 8 abstentions

3^{ème} amendement : la rénovation où la démolition

L'amendement est refusé par 16 non, 10 oui et 2 abstentions

4^{ème} amendement : envisager une procédure ouverte à un tour selon les normes SIA pour autant que le coût d'organisation du concours ne soit par disproportionné ou d'élargir la procédure sélective d'un tour à 15 candidats.

L'amendement est accepté par 22 oui et 6 abstentions.

Le Président passe au vote du projet ainsi amendé.

La proposition est acceptée par 16 oui et 12 non.

Vu la nécessité de mise en conformité technique (sécurité et énergie) du bâtiment des Charmettes ;

considérant que l'intérêt patrimonial du bâtiment, en particulier sa structure pré-contraite innovante en Suisse, mérite une rénovation qui lui assure une pérennité ;

vu la fréquentation élevée du bâtiment dans le cadre scolaire et associatif qui justifie l'intérêt de maintenir le bâtiment dans ses fonctions existantes ;

vu la volonté du Conseil administratif de mettre à disposition des élus et du public, une salle du Conseil municipal et des salles de commissions aux normes de fonctionnement actuelles afin de répondre aux besoins futurs de la Commune ;

vu le potentiel constructible sur le site et la proximité de ce dernier avec les locaux de l'administration municipale ;

vu l'étude de faisabilité de février 2010 pour l'agrandissement du bâtiment des Charmettes et l'étude de ses structures du Bureau d'ingénieurs civils INGENI du 27 janvier 2011 recommandant la construction d'un bâtiment reposant sur ses propres fondations pour le Conseil municipal plutôt qu'une surélévation de l'existant ;

vu le préavis favorable donné par la commission plénière du 4 mars 2010 à l'étude de faisabilité présentée pour le site des Charmettes ;

vu l'étude pour le réaménagement du parc Cottier réalisée par le Bureau GILBERT HENCHOZ Architectes Paysagiste SA pour le compte du TVE et l'opportunité d'intégrer le parc dans une réflexion d'aménagement global de l'îlot ;

vu l'offre l'honoraires du 25 mars 2010 présentée par le Bureau FRANCIS GOETSCHMANN architecte SA pour l'organisation du concours et l'établissement du cahier des charges ;

vu que le plan d'investissement prévoit un concours pour la rénovation du bâtiment des Charmettes, la création d'une salle du Conseil municipal et de ses locaux annexes ainsi que le réaménagement du parc Cottier ;

vu l'offre du mandataire, la récapitulation générale et le programme ci-joints ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal à l'unanimité, soit par 16 oui et 12 non

D É C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'704'000.- relatif à l'organisation d'un concours d'architecture pluridisciplinaire selon les normes SIA et d'un crédit d'étude pour la rénovation du bâtiment des Charmettes, la création d'une salle du Conseil municipal et de ses locaux annexes, ainsi que le réaménagement du parc Cottier.
2. D'envisager une procédure ouverte à un tour selon les normes SIA pour autant que le coût d'organisation du concours ne soit pas disproportionné où d'élargir la procédure sélective d'un tour à 15 candidats.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif.
4. De surseoir à l'amortissement de ce montant qui sera compris dans l'amortissement du coût de réalisation des travaux.
5. En cas de non réalisation des travaux, d'amortir ces frais en 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 08.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet.

6. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION POUR LE REAMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE DE CAROUGE, LA DE-CONTAMINATION DES ŒUVRES ET L'ASSAINISSEMENT DES DEPOTS DU MUSEE DE CAROUGE 8-2011 R

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 30 juin 2011 et renvoyé en commission des constructions et logements.

Celle-ci s'est réunie le 30 août 2011 et le rapport a été établi par M. Gerster.

Est-ce que M. Gerster a quelque chose à ajouter à son rapport ?

M. Gerster répond par la négative.

Le Président rappelle qu'en fin de séance, les commissaires acceptent le projet, à l'unanimité avec l'amendement suivant : étude pour fermer l'espace de livraison afin d'agrandir l'espace actualité/café. Il ouvre la discussion

Mme Lammar a deux éléments à apporter à cette délibération. Le 1^{er} concerne le décide qui fixait les amortissements dès 2012. Pour des questions comptable et vu que la délibération n'a pas été votée en juin, il faudra le modifier car les amortissements ne pourront se faire que dès 2013. Ensuite, par rapport aux conclusions de la commission évoquées par M. Morex, il avait été proposé d'étudier et chiffrer la proposition de M. Voignier qui consistait à élargir le local dédié aux périodiques. Cela a été fait et des documents vous ont été remis en début de séance. Comme vous pouvez le constater, le montant de cette extension s'élève à CHF 130'000.--, compte tenu des autorisations, divers et imprévus. Ce qui fait passer le montant total, si cet amendement est accepté, à CHF 1'700'000.--.

Elle précise que les responsables de la bibliothèque ne sont pas favorables à cette modification.

M. Richard déclare que le groupe AGT est favorable à ce crédit de construction. Par contre, est-ce que la proposition qui est faite de modifier le projet de construction va provoquer un retard en raison d'une demande complémentaire d'autorisation où est-ce que le projet pourra se dérouler selon le planning ?

Nous sommes inquiets parce qu'il semble qu'à chaque fois que nous décidons de faire une petite modification, nous devons demander une autorisation complémentaire et souvent cela retarde le projet dans sa globalité. Si c'est le cas, nous ne souhaitons pas voter cet amendement. Par contre, s'il n'y a pas d'incidence sur l'agenda des travaux, nous n'y sommes pas opposés.

Mme Lamar rappelle qu'il avait été dit en commission que, par le biais d'une autorisation complémentaire, nous pouvons d'office aller de l'avant avec l'autorisation normale et, en cours de travaux, nous pourrions déposer l'autorisation complémentaire, ce qui n'engendrera pas de retard.

M. Richard demande si après l'étude, ce point revient en Conseil municipal pour l'autorisation complémentaire.

Mme lammar répond négativement puisque ce qui a été chiffré est le coût total des travaux. Le montant de CHF 130'000.— concerne l'extension et ce n'est pas une étude. Nous sommes dans un crédit de construction et si l'amendement est voté, il faudra inclure ce montant dans la délibération. Ensuite, dans le cadre des travaux, il faudra déposer une autorisation complémentaire pour faire cette extension.

M. Maulini rappelle que la commission était d'accord de voter ce crédit, à l'unanimité. Par contre, le fait d'entendre que les responsables de la bibliothèque ne soient pas favorables à cette extension, il serait peut-être intéressant que cela soit argumenté.

Mme De Haller Kellerhals explique que cet endroit est utilisé pour la bibliothèque et le monte-charge se trouve juste à côté. Lorsqu'il y a des livraisons massives, il est utilisé pour descendre les objets à la cave. Le musée, qui a aussi des dépôts en sous-sol à, occasionnellement, besoin de ce monte-charge. Toutefois, s'ils n'ont plus un accès direct à celui-ci, cela complique un peu les choses mais ce n'est pas dramatique.

M. Voignier explique que ce qui l'a motivé à proposer cet amendement provient du fait qu'on rénove la bibliothèque en oubliant l'espace de lecture et des périodiques ; il trouve que ces 19 m2 se prêtent à cette extension. De plus, il a été dit en commission que le monte-charge était parfois utilisé et il nous a également été confirmé que l'espace d'entrée de la bibliothèque est suffisamment large pour faire entrer des palettes et que le monte-charge a aussi une ouverture sur celle-ci. Est-ce que pour une utilisation occasionnelle, nous devons faire abstraction des lecteurs qui viennent d'une façon intensive à la bibliothèque ? Ce coin est très fréquenté et étroit et n'est pas du tout à l'image de la bibliothèque. Il souhaite que les Conseillers municipaux acceptent cet amendement afin de pouvoir faire une amélioration de la bibliothèque en une fois et qu'on puisse agrandir l'endroit des périodiques.

Mme Stebler a des remarques sur des questions qui ont été déjà posées en commission à propos de l'extension. Lorsque nous en avons débattu, il a été proposé, dans un futur proche ou lointain, d'agrandir la bibliothèque. Elle trouve dommage de faire cette extension alors que les responsables qui y vivent et y travaillent y sont plutôt défavorable.

De plus, elle sait que la décontamination des œuvres n'est pas un travail facile et elle imagine qu'après la décontamination et les travaux, des nettoyeurs et nettoyeuses de la ville de Carouge où d'ailleurs devront intervenir. S'il est fait appel à des sociétés extérieures, elle souhaite que celles et ceux qui viennent nettoyer ne soit pas rémunérés en dessous de CHF 25.— de l'heure, comme la Ville de Genève le propose à tous les nettoyeurs.

M. Baertschi souligne qu'il a été expliqué en commission que si nous condamnons une des deux entrées du monte charge, nous devons entrer par l'entrée principale. Il se pose des questions pour les utilisateurs car nous pouvons imaginer qu'il faudra passer des palettes par l'entrée principale qui devra être modifiée. Il trouve que l'idée est généreuse mais il rejoint les propos de Mme Stebler et nous devrions réfléchir à plus long terme et ne pas vouloir gagner aujourd'hui un petit espace qui coute tout de même CHF 130'000.--. Le fait d'aller à l'encontre des utilisateurs ne le convainc pas et il ne votera pas cette extension.

M. Maulini demande si nous pouvons entendre le point de vue des utilisateurs.

Le Président répond que cela paraît difficile de les entendre maintenant mais il peut proposer un renvoi de la décision au prochain Conseil municipal.

M. Gerster fait remarquer que les utilisateurs étaient présents en commission et ils ont répondu qu'ils n'étaient pas forcément favorables mais qu'effectivement ces travaux peuvent agrandir l'espace de consultation qui est très utilisé. La bibliothèque n'est pas le dépôt d'une centrale de livraison et ils n'ont pas 15 palettes qui arrivent chaque jour. Effectivement, il y aura un peu plus de désagrément en passant par l'intérieur mais cela peut aussi se faire lorsque la bibliothèque est fermée. Il faut voter favorablement parce qu'à l'origine de ce projet, il y a urgence et cet agrandissement apportera un plus aux lecteurs.

M. Paparou demande une suspension de séance.

Le Président accepte une suspension de 5 minutes.

Le Président passe au vote de l'amendement : Etude pour fermer l'espace de livraison afin d'agrandir l'espace actualité/café

L'amendement est accepté par 26 oui et 2 abstentions.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Vu la décision du Conseil municipal, dans sa séance du 24 mars 2011, d'ouvrir un crédit d'étude pour le réaménagement de la bibliothèque et l'assainissement des dépôts du Musée de Carouge ;

considérant d'une part, la nécessité de réaliser les travaux de décontamination des collections du musée dans les meilleurs délais pour préserver le patrimoine en péril et le besoin d'assainir de façon pérenne, les locaux de stockage des collections du musée ;

considérant d'autre part le besoin d'adapter au plus vite la zone d'accueil de la bibliothèque ainsi que les zones de présentation des ouvrages, pour accompagner la hausse de fréquentation des usagers ;

vu également l'obligation d'adapter dans les meilleurs délais les dispositifs d'alarme feu et d'intrusion ainsi que de mettre en conformité les voies de fuites des usagers dans l'ensemble du bâtiment ;

vu la requête en autorisation de construire APA, enregistrée le 17 juin 2011 au Département des Constructions et Technologies de l'Information (DCTI) de l'Etat de Genève

vu la récapitulation du montant des travaux établie par le bureau d'architecte Alexis Burrus avec pour objectif la mise à disposition des locaux réaménagés en début d'année 2012 selon le planning ci joint ;

vu la récapitulation des montants liés à la décontamination des collections du musée et la récapitulation générale ;

conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal à l'unanimité, soit par 28 voix

D É C I D E

1. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de CHF 1'700'000.-- destiné au réaménagement de la Bibliothèque de Carouge, à la décontamination des œuvres et à l'assainissement des dépôts du Musée de Carouge, soit: CHF 222'000.-- destinés à la décontamination des œuvres du musée, CHF 1'385'500.-- destinés aux travaux de réaménagement de la bibliothèque et à l'assainissement des dépôts du musée et CHF 106'000.-- pour le mobilier.*
2. *Faire une étude pour fermer l'espace de livraison afin d'agrandir l'espace actualité/café*
3. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif.*
4. *Qu'une somme de CHF 22'500.-- calculée à 2% du coût des travaux de construction TTC, sera prélevée sur le montant précité et attribuée au Fonds de décoration.*
5. *D'amortir le montant de CHF 1'700'000.-- de la manière suivante :*

- ↳ Le montant de CHF 222'000.-- au moyen de 5 annuités, dès 2013 sous rubrique 30.331.
- ↳ Le montant de CHF 1'385'000.-- au moyen de 10 annuités, dès 2013 sous rubrique 30.331.

7. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION POUR RELIER EN FIBRE OPTIQUE LES BATIMENTS COMMUNAUX 11-2011 P

Mme Lammar explique que ce projet vise à relier en fibre optique les bâtiments communaux pour connecter l'ensemble du personnel de l'administration. Ce projet est prévu depuis longtemps par la commune et figurait déjà dans le plan des investissements pour la présentation d'un crédit de construction de CHF 300'000.— en mai 2011. La deuxième étape est prévue en 2012 pour un montant de CHF 300'000.—. Comme vous avez pu le constater dans le décide, nous sommes en dessous des CHF 300'00.—prévu dans cette délibération.

Nous vous proposons d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de CHF 233'000.— destiné à relier les bâtiments communaux en fibre optique pour la première étape. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de l'apporter à l'actif du bilan de la ville de Carouge dans le patrimoine administratif et d'amortir le montant de CHF 233'000.— au moyen de 10 annuités dès 2013 sous la rubrique 008,331.

Vous aurez pu constater dans les annexes de cette délibération qu'il est prévu l'acquisition de 2 paires de fibres auprès de Cablecom. En effet, depuis le 5 décembre 2007, Cablecom a déclaré accepter de céder à la ville de Carouge 2 paires de fibre optique reliant les chambres sur notre territoire pour nos propres besoins. Cette acquisition nous permet, pour cette étape et nos propres chaînes de pouvoir utiliser ces chambres et les tubes de Cablecom pour passer notre propre fibre optique afin de relier plus facilement et surtout à moindre coûts nos bâtiments communaux.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose un renvoi en urbanisme-mobilité-aménagement.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation :

M. Papparou a une remarque sur la quatrième invite. En effet, il est écrit : *vu les besoins d'améliorer la communication au sein de l'administration*. Y aurait-il une mauvaise communication au sein de l'administration ? Dans ce cas, la fibre optique ne peut pas y faire grand-chose. Il propose de changer cette phrase par : *vu les besoins de modifier les moyens de communication au sein de l'administration*.

Il demande également aux commissaires de se pencher sur la sixième invite où on parle de l'opportunité des fibres optiques. De quelle opportunité s'agit-il ? Il demande à ce que cela soit plus explicite.

Mme Hiltpold souhaite connaître l'évolution des besoins technologiques futurs dans le domaine de l'informatique ainsi que des précisions sur les besoins d'améliorer la communication au sein de l'administration.

M. Baertschi fait remarquer que les services industriels et swisscom sont en train de démarcher les propriétaires d'immeubles dans le secteur du centre de Carouge afin qu'ils soient reliés en fibre optique. Il aimerait avoir des informations sur les infrastructures prévues et, notamment, les tuyaux et fouilles qui vont être faites. Quel sera le déroulement ? Est-ce que le projet proposé sera totalement indépendant des services industriels ? Où y aura-t-il des connexions entre eux ?

M. Voignier rejoint les propos de M. Baertschi sur les démarchages de Swisscom et des Services industriels, ceci d'autant plus qu'il a pu voir les approches de Cablecom dans le cadre de la Fondation HLM. Nous connaissons le côté agressif de Cablecom envers la population pour vendre son matériel et leurs méthodes s'avèrent parfois très déroutantes pour les personnes âgées. Il souhaite que les commissaires soient très attentifs aux propositions de Cable-

com et qu'on tienne compte des entreprises qui se sont mal comportées envers la population carougeoise lors de leurs démarchages.

8. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION POUR LE REAMENAGEMENT DU PAVILLON DES MORAINES, SISE AU CH. DES MORAINES 10 13-2011 P

Mme Lammar explique que cette proposition vise à ouvrir un crédit de construction pour le réaménagement du pavillon des Moraines. Celui-ci est actuellement utilisé par la maison de quartier de Carouge pour les activités du centre de loisirs. Nous nous sommes rendu compte, que ce bâtiment est en mauvais état, dégradé et nécessite le remplacement des fenêtres, des revêtements de sol et un rafraîchissement des plafonds pour garantir les conditions de confort et d'hygiène nécessaire. Vous avez pu lire le rapport de l'architecte qui est annexé à la délibération.

Lors des discussions que nous avons eu dans le cadre de la création du bâtiment communément appelé "bâtiment de la sécurité municipale", il avait été prévu, qu'à terme, il serait dédié au centre de loisirs et remplacerait ce pavillon des Moraines. En l'état, nous nous rendons compte que la maison de la sécurité prévue à la rue Baylon en remplacement de la maison actuelle des APM, n'est pas prête d'être sous toit. Dès lors, le bâtiment provisoire des APM sera utilisé un certain nombre d'années. Pour cette raison, nous devons nous rénover le bâtiment du pavillon des Moraines.

Nous vous proposons d'ouvrir un crédit de construction de CHF 290'000.— destiné au réaménagement du pavillon des Moraines.

De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif.

D'amortir le montant de CHF 290'000.— au moyen de 6 annuités dès 2013.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. Papparou souhaite qu'on lui explique pour quelle raison nous avons dans la dernière page de la délibération un montant de CHF 21'400.— sans ligne correspondante.

M. Baertschi demande quels sont les critères du Conseil administratif pour l'octroi des mandats aux architectes. En effet, nous avons beaucoup d'architectes à Carouge et il constate qu'on va en chercher sur une commune voisine. Il aimerait rappeler au Conseil administratif qu'il faut, par principe, mandater des gens qui sont contribuables sur notre commune.

Mme Lammar prend bonne note de cette remarque qui sera appliquée pour les prochains travaux.

Mme Hiltpold remarque qu'on parle de plusieurs années avant que ce bâtiment soit réaffecté. S'agit-il d'1 ou 2 ans où plus et est-ce qu'à termes il sera affecté au centre des loisirs ? Elle pense qu'il faut investir si nous parlons de 5-6 ans.

Mme Lammar répond qu'au vu de l'état d'avancement de la maison Baylon, nous parlons d'en tout cas 4-5 ans. De ce fait, le bâtiment provisoire pour les APM resterait dédié à ceux-ci pour cette durée. En raison de cette donnée et de l'urgence des travaux à cause de la dégradation du bâtiment du pavillon des Moraines, il nous semble capital de rénover celui-ci en attendant de déplacer le bâtiment provisoire.

Mme Hiltpold comprend que cela signifie qu'une fois que les APM seront déplacés à la maison de la sécurité, la maison de quartier utilisera le bâtiment provisoire.

Mme Lammar répond que c'est ce qu'il avait été prévu lors du vote pour le bâtiment provisoire.

Mme Hiltpold demande ce qu'il adviendra de ce bâtiment à la rue des Moraines.

Mme Lammar répond qu'il sera dédié à l'administration pour différentes activités. Elle revient sur ses propos et déclare qu'il sera rasé.

Mme Stebler vient d'entendre que ce bâtiment sera rasé. Elle a constaté que ce lieu avait besoin d'une rénovation, ceci d'autant plus que beaucoup d'enfants vont au centre aéré. Il est vrai que c'est un lieu bruyant et si ce bâtiment n'est pas rasé, elle demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité de l'isoler du bruit, au moyen, par exemple, d'une haie ou une couverture. Nous ne devons pas oublier les projets dont nous avons parlé.

M. Chiorino a une question d'ordre technique. Lorsqu'il regarde le plan, il s'aperçoit que les portes de la salle à manger s'ouvrent de l'intérieur. Il lui semble, pour des raisons de sécurité, qu'elles devraient s'ouvrir sur l'extérieur.

Mme Lammar répond que cet élément peut être modifié et cette remarque sera transmise à l'architecte. Par contre, cela ne concerne pas forcément l'essentiel de ce projet.

Mme Lammar répond à M. Papparou que M. Joannou lui a expliqué que ce montant de CHF 21'400.-- concerne les revêtements de sol.

M. Maulini pense avoir trouvé la trace de ce montant et dire qu'il s'agit du revêtement de sol est absurde puisque le total de la page précédente est de CHF 256'000.—. Si nous ajoutons le déménagement, le mobilier et l'arrondi qui n'y figure pas, nous arrivons à CHF 269'000.--. Ce qui veut dire que les CHF 21'000.—se trouvent là.

Mme Cambier rejoint les propos de Mme Hiltpold dans le sens où une rénovation de CHF 300'000.— pour 4 ans lui paraît chère. Est-il possible d'envisager de donner une pérennité de ce bâtiment pour une durée plus longue ?

Mme De Haller Kellerhals répond que l'état des Moraines est extrêmement délabré, à tel point qu'il faudrait faire des travaux beaucoup plus conséquents pour plusieurs années. Nous savons que la maison Baylon sera construite un jour mais ce n'est pas pour demain. Nous sommes obligés de faire un minimum de travaux pour accueillir les enfants et respecter les normes d'hygiène et de sécurité. Il est vrai que les travaux se montent à CHF 300'000.—, que c'est une certaine somme mais nous parlons d'une période bien plus longue que 4 ans puisque cela sera probablement pour une durée d'au moins 8 ans. Ensuite, nous pourrions récupérer un bâtiment en bon état (celui que va occuper la police municipale).

Mme Hiltpold demande à Mme Lammar ce qui lui fait dire que ce bâtiment sera rasé et pourquoi ?

Mme Lammar répond que lorsque nous avons voté le projet de la maison provisoire pour les APM, l'idée était de pouvoir recycler ce bâtiment et le Conseil municipal avait voté pour le déplacer aux Moraines. De ce fait, le pavillon devrait être rasé.

Mme Hiltpold demande s'il n'y a pas un autre endroit pour le bâtiment des APM ?

Mme Lammar répond que le bâtiment des APM se situera aux Promenades. Nous aurions pu imaginer de laisser le bâtiment provisoire à cet endroit mais ce n'était pas la volonté du Conseil municipal. Le pavillon des Moraines est dans un état déplorable et nous devons, de toute façon le rénover pour le maintenir plus longtemps.

M. Mantilleri fait remarquer qu'au dos de la page de la délibération qui contient la récapitulation générale, il y a le devis général de l'architecte. A sa lecture, nous relevons que le revêtement de sol est prévu dans les CHF 81'750.--. De ce fait, selon la réponse qui a été donnée, il constate qu'il y a un doublon et il pense qu'il faut voter la délibération en supprimant provisoirement le montant de CHF 21'400.--.

Mme Lammar relève que les remarques de Messieurs Maulini et Mantilleri sont justifiées, dans le sens où le montant de CHF 21'400.--, correspond à la différence entre le total du devis général et la récapitulation. Le montant juste est celui de CHF 256'000.--

M. Paparou pense qu'il est difficile de voter une délibération sans avoir des chiffres précis. C'est du bricolage et nous sommes nous-mêmes en train de faire des calculs. Il propose de renvoyer cette délibération au prochain Conseil municipal ou en commission.

M. Maulini pense qu'il faut supprimer le montant de CHF 21'400.— puisque le montant exact est de CHF 268'600.— au lieu de CHF 290'000.--.

M. Monney propose un renvoi en commission afin de pouvoir en discuter et avoir des informations de M. Joannou.

Mme Lammar n'a pas compétence pour se prononcer mais elle pense, qu'effectivement, des éléments doivent nous être transmis par M. Joannou. Il serait sage de renvoyer cette délibération en commission mais la décision revient au Conseil municipal

M. Rochette propose de voter sur le siège pour un montant maximal de CH 290'000.— et d'honorer de notre confiance les personnes en charge du dossier.

M. Mantilleri propose un amendement qui consiste à dire que nous acceptons le montant de CHF 270'000.— et qu'il faudra apporter la preuve pour la somme de CHF 21'400.--. S'il y a un degré d'urgence, le devis général de l'architecte est clair et nous pouvons constater qu'il y a une erreur dans la récapitulation. Agender une commission pour une erreur d'addition est inutile.

Le Président fait voter la proposition la plus éloignée qui est celle de M. Monney et il fait voter le renvoi en commission.

M. Monney déclare que la proposition de M. Mantilleri est très sage et il abonde dans ce sens.

Le Président fait voter l'amendement de M. Mantilleri : voter un montant maximum de CH 270'000.--, charge au Conseil administratif de venir ensuite avec une rallonge par rapport à ce montant.

L'amendement est accepté par 26 oui et 2 abstentions

Le projet est accepté par 26 oui et 2 abstentions.

Vu la réalisation du pavillon des Moraines consécutive à la délocalisation du pavillon préfabriqué de l'école du Val-d'Arve en 1995 ;

vu l'utilisation régulière du pavillon des Moraines par la Maison de Quartier de Carouge pour ses activités de centre de loisirs tout au long de l'année ainsi que le succès de la location de la salle d'activité auprès de la population de Carouge ;

considérant que l'usage du pavillon existant se prolongera encore plusieurs années conformément à la décision du Conseil administratif de le remplacer par le futur pavillon de la Police municipale lorsque que ce service sera délocalisé à la "Maison de la Sécurité" projetée à la rue Baylon ;

vu la volonté du Conseil administratif de prolonger la durée de vie de ce bâtiment jusqu'à la délocalisation du bâtiment provisoire de la Police municipale ;

vu la dégradation de ce pavillon décrit dans le rapport de l'architecte, nécessitant des travaux de remplacement des fenêtres, des revêtements de sols et des plafonds pour garantir les conditions de confort et d'hygiène nécessaires ;

vu également la nécessité d'améliorer la fonctionnalité du pavillon afin de répondre aux besoins des usagers, notamment en matière de mobilier et de locaux sanitaires ;

vu le plan et la récapitulation du montant des travaux établis par le bureau d'architecte Sylvia Junge, architecte, avec pour objectif la mise à disposition des locaux réhabilités au début de l'année 2012, ainsi que la récapitulation générale ;

conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, par 26 oui et 2 abstentions

D É C I D E

6. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de CHF 270'000.- destiné au réaménagement du pavillon des Moraines.

7. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif.

8. D'amortir le montant de CHF 270'000.- au moyen de 6 annuités, dès 2013 sous rubrique n° 30.331

9. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT EN FAVEUR DE LA CROIX-ROUGE SUISSE POUR SON AIDE D'URGENCE AUX VICTIMES DE LA FAIMINE EN AFRIQUE DE L'EST 14-2011 P

Mme De Haller Kellerhals pense que les chiffres seront moins controversés pour cette délibération.

Vous êtes tous au courant de ce qui se passe en Afrique de l'Est, c'est dramatique et la Croix-Rouge suisse nous a sollicités pour une participation de la commune. De ce fait, le Conseil administratif vous propose de verser CHF 20'000.—selon la tradition, à la Croix rouge afin qu'ils puissent venir en aide à cette population.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et le Président passe au vote du projet.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Vu la demande de la Croix-Rouge par son courrier du 25 juillet 2011 qui formule une demande d'aide financière en faveur des victimes de la famine en Afrique de l'Est ;

Vu que "la Corne" de l'Afrique connaît sa pire sécheresse depuis 60 ans ;

Vu la demande importante en eau potable et en denrées de base pour la population - principalement pour les plus vulnérables comme les enfants, les femmes enceintes, les malades et les familles des bergers ;

Vu le constat actuel qui démontre que le quart voire le tiers des enfants de moins de 5 ans souffre déjà de malnutrition ;

Vu l'accroissement des besoins, tant en Somalie au Kenya qu'en Ethiopie, et le nombre croissant de victimes de la crise alimentaire ;

Vu les collaborations intenses entre la Croix-Rouge suisse et ses homologues sur place ;

conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal à l'unanimité, soit par 28 voix

DECIDE

1. *D'ouvrir un crédit humanitaire de CHF 20'000.- en faveur de la Croix-Rouge suisse pour son action d'aide aux victimes de la famine en Afrique de l'Est.*
2. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 2011 (rubrique 58.367).*
3. *De compenser cette dépense supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.*

10. PETITIONS

Le Président déclare que nous avons reçu une pétition munie de 44 signatures en date du 28 juin 2011 concernant des nuisances importantes suite à l'installation d'une déchetterie, sise 15 avenue de la Praille.

Le Président invite le secrétaire à en lire le texte.

1. Nuisances importantes suite à l'installation d'une déchetterie, sise 15 avenue de la Praille

Le secrétaire lit la pétition

Pétition relative à l'installation d'une déchetterie à l'avenue de la Praille

Monsieur le Président,

Depuis quelques mois, vos services ont installé une déchetterie devant l'immeuble, 15 avenue de la Praille à Carouge.

Nous ne remettons pas en question les soucis d'écologie et de recyclage, mais malheureusement, cette déchetterie a engendré plus de problèmes que de solutions.

En effet, depuis son installation, de nombreux problèmes sont apparus :

- Nuisance sonore : des gens viennent à toutes heures de la journée et **de la nuit** pour déposer leurs bouteilles de verre dans le container prévu à cet effet. De ce fait, à cause de l'écho sonore, le bruit se reporte dans tout le quartier.

- Nuisance olfactive : l'installation d'un container pour les déchets ménagers est également source de nuisance. Avec les grandes chaleurs arrivant, l'odeur n'est vraiment pas agréable.

- Nuisance sanitaire : le même container a amené des nuées de mouches à l'entrée de l'immeuble et également dans les logements.

- Nuisance "sociale" : certaines personnes viennent fouiller les containers. Soit-dit en passant, cela ne nous gêne pas outre mesure mais malheureusement, une fois la fouille terminée, ils ne remettent pas les affaires dans les containers.

Nous tenons à votre disposition quelques photos que nous avons prises pour illustrer nos doléances le cas échéant.

Voilà quelques exemples qui j'espère, vous feront prendre conscience de ce problème qui préoccupe bon nombre de locataires des immeubles adjacents dont nous joignons une pétition en annexe.

En conclusion, nous vous demandons d'apporter une solution globale pour ces problèmes afin de pouvoir retrouver la quiétude du quartier de la Praille d'antan.

En l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

S. Nottaris et H. Chollet

Le bureau propose le renvoi en commission des pétitions

Mme Hiltbold relève qu'une question similaire a déjà été posée lors du dernier Conseil municipal. Le Conseil administratif a répondu qu'il avait été informé de cette situation et a expliqué les mesures qu'il pouvait entreprendre. Sauf par respect pour les pétitionnaires de les recevoir, qu'allons-nous pouvoir leur dire de plus que ce qui nous a été dit ce soir ?

Elle propose la discussion immédiate et un renvoi en Conseil administratif afin qu'il donne la suite qui convient.

M. Baertschi pense que c'est toujours le même problème, à savoir, que les gens envoient des pétitions et si nous ne les écoutons pas, ils peuvent se sentir un peu frustré. En même temps, nous ne voulons pas multiplier les séances.

Par contre, nous pourrions prendre des mesures, telle que la pose de panneaux indicatifs pour informer les utilisateurs qu'à certaines heures, il ne faut pas lancer du verre dans n'importe quelle déchetterie. Il faudrait réfléchir au fonctionnement de ces déchetteries pour la paix du voisinage.

Il propose de quand même recevoir les gens pour en parler, bien qu'il soit d'accord sur le fait que nous ne devons pas multiplier les séances pour rien.

Le Président fait voter la proposition de Mme Hiltpold qui consiste à ouvrir la discussion immédiate.

La discussion immédiate est approuvée par 19 oui et 9 non.

Le Président ouvre la discussion

M. Richard n'a pas compris pour quelle raison suite à la construction de la déchetterie près de Denner, celle des Pervenches a été supprimée alors qu'elle était bien placée contre un mur borgne. Elle a été remplacée par un parking sauvage, ce qui n'est pas mieux.

De plus, il a entendu dire que pour des raisons techniques (passage de conduites en sous-sol), il a été mis des containers à demi-hauteur. Est-ce que c'est vrai ?

M. Walder répond qu'on aurait pu imaginer le fait de laisser la déchetterie qui se situait devant l'école des pervenches mais nous avons privilégié son déplacement au bout de l'avenue de la Praille. Une autre déchetterie est en train d'être installée dans le secteur des Pervenches/Montfalcon. L'idée étant d'épargner les enfants des bruits et des nuisances qui sont si pénible pour les habitants et les personnes qui vont chez Denner. Il est désolé du parking sauvage et des mesures seront prises pour que cet espace ne soit pas utilisé à cet effet.

Concernant la demi-déchetterie, il n'a aucune information à ce sujet. Les gabarits sont les mêmes pour toutes les déchetteries enterrées et il en apportera la confirmation ultérieurement. Par contre, si c'est le cas, il est clair qu'il s'agit de considérations techniques et non une volonté. Avec les passages quotidiens pour les levées de certains déchets, il ne devrait plus y avoir de débordement, comme nous l'avons vu pour le pet.

Mme Stebler souhaite que dans un futur proche ces déchetteries soient beaucoup plus grandes. En effet, elles sont belles et rutilantes mais nous sommes les champions du tri et il ne faut pas prioriser la beauté au détriment de l'aspect pratique.

M. Walder répond que les gabarits sont limités pour le transport et la décharge des déchets. L'idéal serait de creuser d'énormes galeries mais le problème est qu'ensuite, il faut aller rechercher les déchets. Les gabarits ne sont pas plus petits qu'aux pervenches mais ils sont plus utilisés parce que les gens se rendant dans les commerces avoisinants et amènent leur déchets en même temps. De plus, elle est proche des habitations. Nous avons été pris par le succès de cette déchetterie mais d'autres vont être construites dans ce périmètre pour libérer l'utilisation de celle-ci.

M. Etienne déclare que le groupe socialiste a voté un renvoi en commission pour recevoir les pétitionnaires et faire le lien entre le Conseil municipal et les habitants et habitantes de Carouge.

Puisque la pétition est renvoyée au Conseil administratif, est-ce que celui-ci va recevoir les pétitionnaires où vont-ils devoir attendre quelque temps avant de constater ce qui va être mis en place ?

M. Walder répond que si le Conseil municipal le souhaite, le Conseil administratif les recevra très volontiers. Il s'agit non seulement d'écrire aux pétitionnaires mais également de leur proposer de les rencontrer avec le service concerné afin de leur expliquer de vive voix ce que nous faisons et les limites de ce que nous pouvons faire pour améliorer les choses.

Le Président comprend les préoccupations de M. Etienne mais il ne pense pas que ce soir, il a traité les pétitionnaires sous la jambe puisque la pétition a été traitée en plénum, c'est aussi valable qu'un traitement en commission.

Mme Hiltpold fait remarquer que nous devons prendre position pour cette pétition puisqu'elle n'a pas encore été formellement votée et elle propose un renvoi au Conseil administratif qui, soit recevra les pétitionnaires s'il le juge nécessaire où leur donnera toutes les informations.

Selon la proposition de Mme Hiltpold, le Président passe au vote pour un renvoi au Conseil administratif afin qu'ils en informent les pétitionnaires.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Propositions des membres du Conseil municipal

11. PROPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR UN ECLAIRAGE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT 15-2011 P

M. Richard explique que nous sommes dans une période de rodage avec les nouveaux règlements et suite à la remarque tout à fait judicieuse qui lui a été adressée du Secrétaire général, et au vu de la LAC, il semblerait qu'il ne s'agisse pas d'une délibération mais d'une résolution. De ce fait, où nous entrons maintenant en matière et il proposera le renvoi en commission du développement durable et les commissaires pourront la transformer en résolution ou nous la passons directement en résolution.

Le Président propose de la traiter au point des résolutions de ce soir.

12. MOTIONS

1. Motion 2-2011 : Création d'un parking en sous-sol de 400 places sous la place du Marché

Le secrétaire la lit :

CREATION D'UN PARKING EN SOUS-SOL DE 400 PLACES SOUS LA PLACE DU MARCHÉ

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Considérant :

- *Vu que de nombreuses places de parking ont été supprimées, soit environ 300, sans compensation, créant ainsi un vaste mécontentement au sein de la population concernée.*
- *Vu que nombre de Citoyens Carougeois ont été mis sur le fait accompli et qu'aucune solution nouvelle ne leur a été proposée.*
- *Vu l'insatisfaction des commerçants soucieux du manque de place de parking de proximité pour leur clientèle.*
- *Vu que dans l'avenir d'autres places seront appelées à disparaître sans compensation.*

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

A créer un parking public en sous-sol de 400 places sous la place du Marché et ceci dans les meilleurs délais.

Ce parking ne saurait exclure en surface des îlots de parcages pour les livraisons aux commerçants et les déposes pour les gens handicapés, ainsi qu'un concept de convivialité (terrasses de café, animations, kiosque, jeux pour enfants, emplacements pour les vélos, et surtout maintien du marché).

Une synergie en faveur des promeneurs devrait être créée entre la place de Sardaigne et la place du Marché.

Les techniques nouvelles ne devraient pas faire subir à nos arbres un quelconque dommage.

Enfin, ce parking répondra aux besoins impérieux de l'habitat, du commerce et des loisirs. Les commerces du Vieux-Carouge satisferont en plus et à tous égards la clientèle de passage des Communes avoisinantes ainsi que le tourisme.

Ce concept créera un centre animé et exclura les dangers liés à la circulation.

En conséquence de ce qui précède, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à faire une étude de faisabilité dans les meilleurs délais allant dans ce sens.

*Pour l'UDC
René Guldimann et René Gevisier*

La prise en considération est refusée par 18 non et 10 oui.

2. Motion 3-2011 : Ouverture prolongée de la piscine des Pervenches

Le secrétaire la lit

OUVERTURE PROLONGEE DE LA PISCINE DES PERVENCHES

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

- *Vu la fréquentation importante de celle-ci par des personnes travaillant dans le secteur des Acacias pendant la pause de midi, ainsi que pour les personnes qui rentrent à Carouge le soir ;*
- *Vu l'importante affluence de familles le mercredi et le week-end ;*
- *Vu que la fermeture de 4 mois pour le public et de deux mois pour les écoles et le club durant l'été enlève une possibilité pour tous de nager malgré l'ouverture de la piscine de la Fontenette ;*
- *Vu la météo très capricieuse durant l'été et la chaleur de l'eau qui ne correspond pas à de nombreuses personnes ;*

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

A étudier la possibilité de laisser la piscine des Pervenches ouverte toute l'année avec une période de fermeture juste pour les rénovations nécessaires pendant l'été, ainsi que d'étudier un horaire plus large pour le public et le club durant les vacances scolaires.

Alain Voignier

La prise en considération acceptée à l'unanimité.

M. Voignier propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

Mme Lammar informe les membres que le Conseil administratif étudie la possibilité d'élargir les horaires des piscines des Pervenches et Fontenette. Le SCA étudie les différents horaires et examine les conséquences de ceux-ci. Nous vous proposerons tout prochainement des modifications à ce sujet.

M. Baertschi fait remarquer que ces piscines suscitent une très forte utilisation. Il faudra réfléchir à la construction de nouveaux bassins et réaménager la piscine du val d'Arve.

La motion est approuvée à l'unanimité.

13. POSTULATS

Il n'y en a pas

14. RESOLUTIONS

3. Résolution 3-2011 : pour un éclairage respectueux de l'environnement

M. Richard demande qu'elle soit portée à l'ordre du jour.

Le Président demande au secrétaire d'en lire le texte :

POUR UN ECLAIRAGE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Carouge met en avant, depuis plusieurs années, son appartenance au réseau "cité de l'énergie". De plus, la commune promeut activement le développement durable lié à l'agenda 21.

Dans leurs directives, l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEP), "Cité de l'énergie" et l'Agence suisse pour l'efficacité énergétique (S.A.F.E.) recommandent l'abandon des éclairages au sol (orientation du faisceau lumineux vers le ciel) car ils génèrent des émissions lumineuses indésirables (appelées aussi "pollution lumineuse").

Ces organismes insistent sur les effets négatifs suivants :

- Gaspillage énergétique (consommation importante d'énergie pour un éclairage qui n'est pas efficace pour l'utilisateur)*
- Perturbation environnementale (faune et flore – en particulier les oiseaux migrateurs et les arbres éclairés de façon non naturelle)*
- Désagrément et dangerosité pour l'homme (aveuglement, risque de chute, perturbation du sommeil des riverains)*
- Disparition du ciel étoilé*

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

1. *A ce qu'aucune nouvelle installation d'éclairage au sol ne sera autorisée sur le territoire carougeois .*
2. *Que toutes les installations d'éclairage au sol existantes seront supprimées dans délai de 12 mois.*
3. *Si nécessaire, les éclairages conventionnels respectant les directives de "Cité de l'énergie" (pas de rayonnement lumineux dépassant l'horizon) pourront remplacer en partie les éclairages supprimés.*

NB. Les signalétiques lumineuses au sol (lumière "froide" de faible intensité) ne sont pas concernées par cette résolution

Jean-Marc Richard

La prise en considération est acceptée par 22 oui et 6 non

M. Richard propose un renvoi en développement durable, notamment parce qu'il faut que les commissaires prennent connaissance des différents documents. Il avait mis en annexe les 4 ou 5 sites de l'office fédéral, etc. mais ils ont disparu avec le copier/coller. Il les transmettra aux membres afin qu'ils puissent les télécharger.

Il n'y a pas d'autre proposition et le président ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Hiltbold est interpellée par le décide d'une délibération du Conseil municipal qui est ce soir transformée en résolution. La résolution est une déclaration du Conseil municipal et elle remarque que par rapport au point 1, nous décidons d'aucune nouvelle installation, etc. Il s'agit d'une déclaration d'intention mais par rapport aux deux derniers points, elle a de la peine à concevoir que toutes les installations soient supprimées et remplacée par des éclairages conventionnels. Cela ne peut pas faire l'objet d'une résolution, avoir une déclaration d'intention est une chose mais cela va trop loin et elle demande que ce point soit éclairci afin que nous sachions exactement sur quoi portera le vote une fois que le projet reviendra de commission.

M. Richard explique que nous passons d'une délibération à une résolution et il faut adapter les vocabulaires, raison pour laquelle il faut prendre le temps d'en discuter pour faire les changements.

Le Président propose de revenir en commission avec une résolution corrigée.

M. Gevisier souhaite qu'on lui explique ce que veut dire la disparition du ciel étoilé.

M. Gerster constate que les arguments apportés ne sont pas nouveaux et il souhaite que lors de cette séance, on présente un état des lieux aux commissaires ainsi qu'un détail sur l'engagement financier pour une mise en œuvre éventuelle de ce projet. En effet, nous avons des installations en place et le remplacement pur et simple consiste à détruire l'éclairage existant pour le remplacer par d'autres éléments qui sont mieux.

M. Baertschi félicite AGT d'avoir lancé le débat car il pense que c'est un point à évaluer. Il est intervenu à plusieurs reprises sur la question de l'éclairage au sol qui n'est pas toujours maîtrisé.

M. Etienne demande que la commission reçoive toutes les informations nécessaires parce que nous parlons souvent d'illuminations mais il faut aussi penser aux lumières de sécurité. Il

faut expliquer aux commissaires tous les besoins d'une cité en matière d'éclairage. Il ne sait pas si Carouge à un plan lumière où s'il faudrait en élaborer un afin de voir si nous pouvons faire des choses plus nuancées.

Mme Molinari pense que l'objectif de cette proposition est intéressant. Elle estime toutefois qu'il faudrait lier les discussions en rapport à l'illumination publique à une discussion que nous avons eu, il y a quelque temps, suite à la proposition individuelle de M. Montessuit qui demandait d'analyser la situation par rapport aux vitrines des magasins qui restent très souvent illuminées en pleine nuit, de manière tout à fait inutile. Il serait intéressant d'intégrer cette réflexion à cette proposition.

M. Mantilleri pense que le fait d'interdire l'éclairage au sol n'est pas forcément la bonne solution. Il fait partie des auteurs de l'éclairage de la place du Molard qui est un éclairage au sol avec 1600 Leeds de 0.5 watts et il est éclairé par 800 watts. Auparavant, il y avait 6'000 watts avec de grandes casseroles suspendues à des câbles. Le Molard comprend les vitrines et les Leeds au sol. Il faut parler d'un éclairage respectueux de l'environnement et trouver des synergies entre les privés et la commune mais nous ne pouvons pas balayer un système au sol parce qu'il en existe qui sont respectueux de l'environnement et peu consommateurs.

1. Résolution 1-2011 : Pour le respect de la procédure d'arbitrage concernant le bâtiment du centre travaux, voirie et environnement

M. Buchs demande l'elle soit portée à l'ordre du jour.

Le secrétaire lit la résolution

POUR LE RESPECT DE LA PROCEDURE D'ARBITRAGE CONCERNANT LE BATIMENT DU CENTRE TRAVAUX, VOIRIE ET ENVIRONNEMENT

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

- *Vu la lettre du 23 juillet 2008, du Président du Conseil d'Etat, Monsieur Laurent Moutinot.*
- *Vu le rapport d'arbitrage du 13 septembre 2010 de Monsieur Marcel de Montmollin, ingénieur civil EPFZ.*
- *Vu la lettre du 12 décembre 2010 de Monsieur de Montmollin, adressée au chef du projet CEVA et à la commune de Carouge.*
- *Vu la lettre de Madame De Haller du 23 décembre 2010, adressée au Président du Conseil d'Etat.*
- *Vu la réponse à l'interpellation urgente écrite du député Bertrand Buchs du 9 février 2011.*
- *Vu la lettre de Monsieur Nobs, Maire de Carouge du 9 mars 2011, adressée au Président du Conseil d'Etat.*

Le Conseil municipal constate que l'Etat n'a pas tenu sa promesse de suivre les recommandations de l'arbitre, Monsieur de Montmollin. L'accord qui avait été passé entre la Ville de Carouge et l'Etat en juin 2008, et qui a abouti au retrait du recours de la commune, n'est donc pas respecté.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

A transmettre au Conseil d'Etat et au Grand Conseil de la République et canton de Genève les vives protestations du Conseil municipal.

*A utiliser tous les moyens judiciaires possibles pour faire respecter la procédure d'arbitrage.
A demander des dommages et intérêts substantiels pour non respect d'une procédure d'arbitrage.*

Pour le PDC

Bertrand Buchs et Stéphane Barthassat.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité

M. Buchs propose la discussion immédiate

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. Buchs explique que cette résolution est d'actualité et urgente puisque, suite aux propositions qui avaient été faites par la commune de Carouge et par le Conseil d'état de la république et canton de Genève, une procédure d'arbitrage a été lancée. L'arbitre a décidé de soutenir le projet de la ville de Carouge qui consistait à passer en tunnel sous le bâtiment travaux, voirie et environnement. Suite à cette décision, il semblerait que le conseil état ne soit pas d'accord de suivre ladite procédure d'arbitrage mais de suivre l'avis du maître d'ouvrage, c'est-à-dire les CFF, qui ne sont pas d'accord de passer en tunnel. Nous avons également vu, lors de la commission de mardi dernier sur le CEVA, que la possibilité est même meilleur marché en passant sous le bâtiment en tunnel et permettrait à la commune de faire des économies au niveau des déménagements des services concernés. Il est inadmissible, alors qu'il y a une procédure d'arbitrage de ne pas accepter la décision qui en découle.

Nous laissons au Conseil administratif le libre arbitre de ce qu'il veut faire de cette résolution mais nous pensons qu'il faut être extrêmement strict pour montrer le mécontentement du Conseil municipal dans cette affaire parce que la commune de Carouge a fait beaucoup d'efforts pour permettre que le CEVA soit construit. En effet, elle a rapidement retiré son opposition suite à des propositions et des promesses du Conseil d'Etat, notamment en recevant les terrains du bureau des automobiles suite au déménagement à Bernex. Le projet de loi déposé au Grand Conseil n'a jamais été étudié et la commune de Bernex a déjà dit vouloir faire opposition à ce déménagement. Nous ne savons pas si le bureau des autos va être déménagé et au niveau de la fourrière, elle devrait partir quelques mois ou quelques années sur des terrains des CFF pour, ensuite, revenir sur notre Commune. De plus, nous venons d'apprendre qu'une partie des terrains qui étaient promis à la commune de Carouge seront remis aux CFF.

Il semble que le Conseil d'Etat se moque absolument de la ville de Carouge et il faut que nous soyons unanimes pour protester et dire que nous ne sommes plus d'accord d'être traité de cette façon.

M. Baertschi est étonné du ton de cette lettre car il est facile de se fâcher et s'indigner. On nous a remis un document qui concerne la liaison ferroviaire du CEVA et il lit dans celui-ci ainsi que dans des procès-verbaux de séances en 2008 qu'il existe des divergences entre la ville et la direction du projet du CEVA. Il paraît également que les exploitant du CMV n'ont pas pu être associés à l'évolution du projet car ils seront consultés lors de la mise au point du projet. On remarque aussi qu'il y a des problèmes liés à l'expérience propre des ingénieurs puisque le conflit est entre M. De Montmollin et M. René Marche. M. R. Marche se réfère à son expérience dans la construction d'ouvrages similaires, et en particulier dans le cadre des travaux du M2 Lausannois et du contournement routier de Bulle. Il y a un conflit d'experts et nous pouvons constater que M. De Montmollin est choqué par la position adoptée par le chef du projet CEVA qui n'accepte simplement pas les conclusions de l'arbitre. Il est également choqué par son attitude narquoise durant tout le déroulement de la séance, présentant une attitude psycho rigide et considérant que seule la solution tranchée couverte est réalisable. L'arbitre conteste les déclarations du CEVA, concernant les coûts, la durée et les risques et il estime que par son ignorance des conclusions d'arbitrages, le mandataire a établi un document trompeur.

Il y a un conflit entre 2 ingénieurs et nous politisons en disant que le Conseil d'Etat n'a qu'à suivre un avis. Personnellement, il n'a pas les éléments de jugement sous la main. Le Conseil administratif a fait des lettres incendiaires mais il ne se rallie pas automatiquement à cela sans compléments d'intervention.

M. Walder rassure M. Buchs sur le fait que le Conseil administratif soutient totalement ses préoccupations et les partage. Nous avons déjà rencontré M. Muller et sommes dans l'attente d'un prochain rendez-vous avec lui au mois d'octobre. Nous avons réitéré nos préoccupations par rapport au respect des engagements prévus et pour répondre à M. Baertschi, il y a effectivement un engagement du conseil Etat qui consiste à ce que celui-ci tienne compte des résultats de l'arbitrage qui a été effectué entre les 2 positions de l'Etat et de la Ville. Le résultat de celui-ci va clairement dans le sens de la Ville de Carouge et nous tenons à ce que cet engagement soit respecté, également par rapport au déménagement du SAN. Que vous votiez ou non cette résolution, nous allons tout faire pour que la ville de Carouge s'en sorte avec les engagements qui avaient été pris.

M. Buchs rappelle à M. Baertschi qu'on parle d'une procédure arbitrage et ce n'est pas une querelle entre ingénieurs mais 2 parties qui décident de choisir un arbitre et sont d'accord, au départ d'adopter la décision de celui-ci.

M. Baertschi rétorque que ce n'est pas le Conseil d'Etat qui est maître d'ouvrage mais les CFF.

La résolution est approuvée à l'unanimité

2. Résolution 2-2011 : Création d'une commission ad hoc chargée du suivi des recommandations de la Cour des comptes concernant la fondation HLM

M. Buchs demande qu'elle soit à l'ordre du jour.

Le secrétaire la lit

CREATION D'UNE COMMISSION AD HOC CHARGÉE DU SUIVI DES RECOMMANDATION DE LA COUR DES COMPTE CONCERNANT LA FONDATION HLM

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

- *Vu le rapport du 28 juin 2011 de la Cour des comptes concernant la fondation HLM.*
- *Vu les critères sévères concernant le fonctionnement de cette fondation (7 mentions de risques majeurs sur 21 items).*
- *Vu le devoir de surveillance exercé par le Conseil municipal sur le fonctionnement des fondations carougeoises.*
- *Vu la nécessité de pouvoir suivre les actions mises en place par la fondation HLM.*
- *Vu les articles 79 et 81 du règlement du Conseil municipal.*

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

A créer une commission ad hoc chargée de suivre la mise en place des actions ainsi que leurs réalisations selon les recommandations de la Cour des comptes.

*Pour le PDC
Bertrand Buchs et Stéphane Barthassat.*

M. Buchs indique qu'il y a une erreur de plume car c'est indiqué le conseil municipal et non le Conseil administratif puisque c'est le Conseil municipal qui nomme les membres dans les commissions. Il n'y a rien dans le règlement sur ce sujet.

Le Président a pris note que M. Buchs souhaite le changement de Conseil administratif par Conseil municipal.

La prise en considération est refusée par 12 non et 10 oui.

15. QUESTIONS

Questions écrites

Il n'y en a pas

Questions orales

M. Barthassat : caméras

Il aimerait savoir où nous en sommes pour les caméras de vidéosurveillance car il semblait que tout était prêt pour les installer au mois de septembre ?

Mme Lammar répond que le projet avance et le contrat a été signé. La liste des personnes autorisées à visionner les vidéos auprès de la protection des données a été envoyée dans le courant de l'été. Il était prévu dans le projet que, dans un premier temps, la pièce sécurisée pour visionner les vidéos serait à l'abri PC pour ensuite déménager dans la maison provisoire des APM. Etant donné que le déménagement dans la maison provisoire des APM est prévu prochainement, il nous est apparu inutile d'engager des travaux dans l'abri PC pour 2 mois. De ce fait, le projet sera mis en place au début de l'année prochaine.

M. Barthassat : poste d'assistant de direction

Il a vu dans la Tribune qu'un poste d'assistant de direction à 90% pour le service des affaires sociales était à repourvoir.

Est-ce que c'est un poste pour remplacer un employé ou un nouveau poste ?

Mme De Haller Kellerhals répond que la personne actuellement en place prend sa retraite à la fin du mois de février et qu'il s'agit de la remplacer.

M. Maulini : premier été pour la zone piétonne

Il retire sa question car M. Walder y a répondu en début de séance. Celle-ci avait trait aux soucis des commerçants par rapport à la zone piétonne.

Il en profite pour remercier M. Walder de l'avoir cité puisqu'il a toujours souhaité voir de son vivant la zone piétonne mais il précise qu'il s'agissait de son vivant politique.

Mme Hiltbold . fermeture des rues Saint-Joseph et place du Marché

Elle a quelques interrogations par rapport à ces fermetures. En effet, les membres ont reçu quelques informations et comme l'a rappelé M. Walder, nous avons accepté le contre-projet contre la création de parkings. Elle comprend que c'est une sorte d'essai temporaire et elle souhaite connaître la durée de ces fermetures.

De plus, elle aimerait la confirmation qu'un bilan va être dressé et savoir si les commerçants ont été consultés.

Elle souhaite également avoir des informations sur les accès pour les riverains qui habitent ces zones car elle a constaté que les livraisons peuvent se faire le matin entre 8h30 et 11h30 mais

qu'en est-il pour les riverains, ont-ils droit de déplacer les barrières pour aller éventuellement apporter des choses chez eux avec des véhicules ?

Elle trouve bien de faire des essais et elle est contente pour M. Maulini, ceci d'autant plus qu'il a précisé qu'il souhaitait voir aboutir ce projet durant son vivant politique parce que nous avons voté un concours qui a été réalisé et elle pensait bien que ce projet allait bientôt aboutir.

Elle avait fait remarquer, à l'époque, que nous pouvions envisager de fermer les week-ends ou à certains moments mais pas forcément de façon définitive. Si un bilan est fait, elle aimerait qu'il tienne également compte du mois de novembre car il y a moins d'animations et de terrasses en raison du temps.

Elle en profite pour relever que le potager et les plantes aromatiques qui sont à disposition des commerçants est une très bonne idée mais peut-être pas les piments parce que des enfants en ont ramassé, les ont ouverts et se sont mis les mains dans les yeux, ce qui était douloureux et elle souhaite qu'à l'avenir on évite ce type de plante.

M. Walder répond qu'il est désolé pour les enfants et précise que le but pédagogique de ces bacs consiste à ce que les citadins se réapproprient les connaissances sur nos produits locaux. Par rapport à l'engagement, l'autorisation pour la fermeture temporaire est de 3 mois et il souligne que le dépôt s'est fait avant son arrivée au Conseil administratif. Une demande d'autorisation définitive est en discussion et il a rendez-vous avec la direction générale de la mobilité la semaine prochaine ; il espère pouvoir prochainement annoncer son acceptation. Si tel est le cas, elle sera suivie d'un crédit de construction pour les aménagements de façade à façade dans le reste de la zone piétonne et de rencontre. Ceux-ci seront discutés ainsi que la charte d'aménagement avec les constatations que nous avons observé sur les aménagements de la rue Jacques-Dalphin, qui mériteront probablement une adaptation de la charte.

Quant à la piétonisation, ce sont deux choses séparées puisqu'il y a les aménagements façade à façade et les limitations de circulation. Nous avons mis des rues en zones 30 km/h et 20km/h, sans pour autant faire du façade à façade car ce n'est pas un pré requis pour le faire. Il a été décidé par le Conseil administratif, pour répondre aux initiants qui ont retiré leur initiative depuis 3 ans, et pour que les travaux se fasse avant 4 ou 5 ans, que ces deux rues soient fermées au trafic. Pour l'instant, c'est une fermeture temporaire et dès que nous aurons l'autorisation de la DGM pour la fermeture définitive, nous espérons pouvoir fermer ces 2 rues au trafic même si les aménagements qui concernent ces rues auront lieu dans quelques années.

Par rapport aux commerçants, ils ont été informés par courrier et le Conseil administratif les a également rencontrés pour leur fournir des explications.

Toutefois, il y a eu un peu de confusion chez certains parce que cette fermeture a coïncidé avec la fermeture d'autres rues dans le cadre du 225^{ème}, c'est-à-dire la face sud de la place du Marché et il n'y avait plus d'accès à certains commerces. Ces festivités étant maintenant terminées, il n'y a plus que ces 2 rues qui restent fermées à la circulation. La plupart des commerçants sont, satisfaits et la seule inquiétude concerne les parkings. En effet, ils ont plébiscités la mise en place d'une zone macarons et de parcomètres parce qu'ils se rendent compte que les zones bleues ou blanches sont squattées à longueur de journée par des voitures et non leurs clients. Ils attendent que des mesures soient prises.

Il en profite pour informer les membres que le Conseil administratif in corpore a commencé, il y a 2 semaines des séances portes ouvertes à la Mairie et reçoit tous les 1^{er} mardi du mois entre 16h00 et 18h00 les habitants qui ont des problématiques à leur soumettre.

De plus, nous une réunion est prévue cet automne avec les intérêts et le cartel de Carouge pour discuter de la coopération avec les commerçants. Nous souhaitons étendre cette collaboration pour renforcer l'attrait commercial des commerces de proximité et sur rues.

Mme Hiltbold relève qu'elle n'a pas eu de réponse concernant les riverains.

M. Walder répond que les heures de livraisons sont les mêmes pour tout le monde puisque les rues sont ouvertes et les gens peuvent y accéder s'ils ont des choses à déposer. En dehors de ces heures, un numéro de téléphone de la police municipale est à disposition en cas d'urgence pour une ouverture immédiate.

Mme Hiltpold : politique de sécurité

Est-ce que les consignes pour les agents de la police municipale ont changé suite au changement de Conseil administratif ?

En effet, des gens se plaignent du manque de contrôle dans les zones bleues et des automobilistes squattent les places plus longtemps que ce qui est prévu alors que des amendes sont infligées à des personnes qui ne font que des livraisons avec, par exemple, des plaques niçoises à la place de Sardaigne.

Quelles sont les directives, ont-elles changé ?

Est-il possible d'agender une commission de la sécurité pour en discuter.

Mme Lammar répond que les instructions auprès des APM n'ont pas changé, leur but est de faire respecter la loi et mettre des amendes au niveau du stationnement.

Elle précise que la priorité qui a été donnée déjà depuis un certain temps et avant notre venue au Conseil administratif, était de favoriser la police de proximité et de, prioritairement, mettre des amendes lorsque les voitures sont parkées dans des endroits dangereux ou bloquant la circulation ou la visibilité.

S'agissant du contrôle du stationnement en zone bleue, nos APM ne peuvent pas tourner toute la journée pour vérifier ces stationnements. Raison pour laquelle nous souhaitons mettre en place le projet macarons et parcomètres. A ce moment là, nous aurons véritablement des agents de la fondation des parkings qui contrôleront essentiellement le stationnement.

Concernant la commission de la sécurité, le Président peut la convoquer s'il l'estime nécessaire ou le Conseil municipal peut en faire la demande.

Mme Hiltpold : marché de Noël

Nous avons déjà parlé hors séance de ce magnifique décor du 225 ème et l'éventualité de faire le marché de Noël sur la place de Sardaigne.

Est-ce que le Conseil administratif envisage d'approfondir cette question ?

Mme Lammar répond que le Conseil administratif en a discuté aujourd'hui avec le comité d'organisation. Pour l'instant, la volonté du comité d'organisation consiste à se diriger vers une éventuelle récupération de ce décor par les Villes de Turin, Nice ou des particuliers qui se sont déclarés intéressés.

De plus, on imagine mal d'avoir la patinoire ainsi que le marché de Noël et démonter alors que les enfants sont sur la patinoire. De ce fait, il faudrait que le décor reste jusqu'à fin mars et les coûts pour son maintien seraient de l'ordre de CHF 250'000.--. Ce montant semble disproportionné pour le comité d'organisation et nous nous dirigeons plutôt vers une récupération.

M. Baertschi : suppression des lignes de trams 13, 16 et 17 par les TPG dès le début de l'an prochain

Il va y avoir un remaniement de ces lignes et des personnes sont déçues par ce choix.

Y a-t-il eu d'autres échos de ce type ? Comment le Conseil administratif ressent-il ces changements ? Y a-t-il eu une consultation de la commune à ce sujet ?

M. Walder répond qu'effectivement une personne s'est plainte et il le Conseil administratif va lui répondre. Nous n'avons pas reçu d'autres plaintes ou remarques

L'information a été faite par les TPG et nous allons la répercuter à travers le journal communal et aux habitants. A priori, les échos à Carouge et ailleurs sont plutôt positifs sur le fait que les cadences seront accrues en terme de fréquences des trams et des destinations simplifiées.

M. Baertschi : apparition de dalles vitrées sur des sauts-de-loup à la rue de la Filature en lieu et place de grilles

Sur le domaine public et principalement au centre de Carouge il y a des accès appelés saut-de-loup qui permettent de ventiler les caves. Il a récemment pu constater qu'un propriétaire ou une régie avait posé des dalles de verre. Cela pose un problème d'appropriation sur le moyen terme ainsi qu'une suppression de la ventilation.

Est-ce que ce cas a fait l'objet d'une décision sauvage où s'agit-il d'une modification dans la façon de procéder avec ces empiètements ?

Il semble que c'est un cas isolé et il demande à ce que les services compétents s'en préoccupent.

M. Walder va vérifier si c'est du domaine privé ou non et si une autorisation a été donnée.

Il reviendra auprès du Conseil municipal avec ces informations.

M. Baertschi : façades taguées au centre de Carouge. Relance de l'opération "façade propres"

Il y a quelques années, la Ville de Carouge a donné des moyens financiers à la fondation du Vieux-Carouge pour entreprendre une opération de nettoyage des façades. Pour les nouvelles personnes de ce Conseil, il rappelle qu'à l'époque les rues avaient un aspect minable, à tel point que des experts de l'étranger se posaient des questions sur l'état de nos façades. Grâce à cette collaboration avec une entreprise privée, il y a eu des nettoyages et des abonnements pris par de nombreux propriétaires. Aujourd'hui, nous pouvons constater certains propriétaires ne prennent pas les mesures adéquates et il faudrait peut-être reprendre ce projet sous une autre forme.

M. Walder informe les membres que cela a été discuté lors de la dernière réunion du Conseil administratif et il a été décidé d'étudier la possibilité de mettre sur pied un contrat, tel qu'il existe en Ville de Genève, pour inciter les propriétaires dans les Vieux-Carouge mais également à l'extérieur de cette zone à enlever les tags sur les immeubles afin d'améliorer la vie de tout à chacun, notamment au niveau du sentiment de sécurité.

Nous viendrons avec un projet qui impliquera des dépenses particulières et nous vous tiendrons informé sur les suites de ce projet de contrat anti-tags.

Mme Budry : films sur Carouge

Dimanche soir, pour clore les journées du patrimoine, un documentaire de Christiane Colas, commandité par la commune "l'invention de Carouge" a été projeté au théâtre de Carouge devant 200 personnes. Dans le débat qui a suivi avec Christiane Colas et Dominique Zumkeller, son conseiller historique, plusieurs personnes ont exprimés leur grande satisfaction et ont demandé s'il est possible d'avoir d'autres documentaires historiques sur Carouge car il y a beaucoup d'intérêt sur l'histoire de notre ville.

Elle se fait leur interprète et demande au Conseil administratif si des suites de son film ou d'autres films sur Carouge sont actuellement envisagés ?

Mme De Haller Kellerhals répond par la négative parce que ce projet était lié au 225 ème et reprenait le livre de Corboz qui est épuisé. Raison pour laquelle Mme Colas a été mandatée pour faire ce DVD qui est plus facile à regarder qu'un livre qui aurait coûté extrêmement cher à produire. Pour le moment, il n'y a pas de suite prévue.

Mme Stebler : rénovation des Moraines.... et la suite ?

Nous avons souvent parlé de cette couverture du Val d'Arve prévue lors de la rénovation du bâtiment des Moraines. Elle vient d'entendre qu'il allait rester encore quelques années et elle demande quelle couverture sera faite et quand ?

Nous pourrions récupérer de l'espace public et elle rappelle qu'il y a des subventions de la Confédération et du Canton mises à disposition pour assainir les routes.

Quel est l'avenir pour cet endroit ?

M. Walder répond qu'il va se renseigner et répondra la prochaine fois.

Toutefois, il semble que le Canton ait donné la priorité à deux autres projets, à savoir, la route des Nations au Grand-Saconnex et la couverture de la route de Ferney. Il y a peut-être lieu de ressortir le projet et en rediscuter. Il va voir s'il y a une possibilité d'entrer en matière mais c'est une route Cantonale et il n'appartient pas à la Ville de Carouge de décider de la couvrir.

M. Stebler : Montfalcon/avenue de la Praille

Une partie de la réponse a déjà été donnée mais elle a encore deux questions.

Pourrions-nous envisager de fermer cette rue à la circulation ?

Est-il possible de faire des contrôles de police (qui sont quasi inexistant aujourd'hui) pour faire respecter la piste cyclable ?

On met des amendes lorsque des voitures bloquent la circulation mais en tant que cyclistes et piétons, nous n'arrivons pratiquement plus à circuler sur ce petit bout de rue. Elle souhaite que les pistes cyclables soient aussi préservées et qu'on tienne compte des cyclistes et piétons.

M. Walder répond que nous avons le droit d'envisager de piétonniser cette rue. Toutefois, ce n'est actuellement pas à l'ordre du jour car il y a une étude de réaménagement de ce quartier qui est en cours avec des discussions pour l'autre partie du quartier qui est plus sur les Acacias et prévoit un réaménagement de la circulation. Il est vrai que c'est un problème dans tout le quartier et il faut savoir que nous sommes bloqués par rapport à certains aménagements en lien avec le projet du PAV. Le Canton a certaines velléités par rapport aux flux de circulation et il pense qu'il n'est pas très réaliste d'imaginer la fermeture d'une de ces routes. Par contre, pour ce qui est de la sécurité et du respect des pistes cyclables, il imagine que lorsque la Fondation des parkings fera son travail et que les APM auront un peu plus de temps, nous pourrions faire des actions ponctuelles afin que les gens comprennent qu'une piste cyclable n'est pas un terrain de jeux, ni un parking, mais un lieu réservé aux cyclistes.

M. Stebler : précarité à Carouge...A-t'on des chiffres ? Jeunes, seniors, rooms...

On parle de cette précarité à Carouge et on constate qu'il y a, à peu près, 9 à 10% de chômeurs sur la commune. Dans nos programmes politiques, tant de gauche que de droite, nous avons tous dit qu'il fallait combattre la précarité qui est la base des incivilités.

La ville de Genève a obtenu une subvention de CHF 180.-- pour les seniors se trouvant en situation précaire.

Est-il possible d'avoir des chiffres, tant au niveau du chômage que des seniors ?

Combien touchent-ils ? Combien y en a-t-il ?

Que faire des gens du voyage qu'on a chassé du pont de Carouge puisque les abris de la protection civile n'ouvrent qu'en septembre ou octobre ?

Elle souhaite que, dans un avenir proche, il soit répondu à ces questions

Mme De Haller Kellerhals répond qu'elle va se renseigner pour savoir s'il est possible d'avoir des chiffres.

M. Stebler : cité Familia – guerre estivale à la Cité Familia.... Plainte possible..

Nous avons cru qu'il y avait une guerre cet été à la Cité Familia et que les maisons allaient s'écrouler suite aux exercices d'un service d'interventions. Celui-ci est genevois et cantonal comme le GIGN en France et s'entraînait pour des prises d'otages où autres avec de petites et grandes grenades dangereuses. Les habitants des maisons voisines ont vécu cela tout l'été.

Y a-t-il une possibilité de déposer plainte ? Pourquoi est-ce que la loi n'est pas respectée puisque c'est très proche des habitants ?

Mme Lammar répond que lorsque Mme Stebler lui a fait part cet été de ces entraînements dans les immeubles de la fondation Emma Kammacher qui avaient été vidés, elle a pris contact avec la cheffe de la police qui a été alertée du problème et lui a répondu qu'elle allait faire le nécessaire pour trouver une solution.

Elle précise que suite à la volonté du Conseil municipal qui s'est exprimé en commission avant les vacances, la convention avec la fondation Emma Kammacher a été signée puisque le Conseil municipal était d'accord avec cet étage supplémentaire. L'autorisation de construire va être prochainement accordée et il n'y aura plus de problèmes puisque les travaux pourront commencer.

S'agissant de la plainte, chaque particulier est libre de déposer une plainte pénale mais elle ne sait pas véritablement quelle infraction pourrait être utilisée car elle n'est pas sûre qu'il y ait une disposition dans le code pénal qui réprime cela. De plus, une autorisation avait été délivrée par la fondation Emma Kammacher pour l'utilisation de leurs locaux qui relèvent du domaine privé.

M. Gevisier : fabuleux décor du 225^{ème} anniversaire sur la place de Sardaigne

A la dépose du décor, il souhaite savoir ce qu'il va devenir et quel pourraient être les conditions financières de reprise du matériel. Il pense que le Conseil administratif est très soucieux des deniers des citoyens carougeois.

Sera-t-il recyclé ? Revendu ? Loué ou détruit ?

Mme Lammar répond que pour compléter la réponse qui a été donnée à Mme Hiltbold, le Conseil administratif et le comité d'organisation se dirige plutôt vers une reprise de ces décors par les villes de Turin et Nice ou des particuliers. Rien n'est encore finalisé puisque la fête s'est terminée dimanche. Nous étudions cela avec le comité d'organisation et en tant que Président, M. Morex, pourra peut-être apporter des éléments complémentaires. Elle précise que la voie très séduisante de garder ce décor pour le marché de Noël et la patinoire a été écartée en raison des coûts qui sont de l'ordre de CHF 250'000.— ; ceux-ci semblaient disproportionnés, au vu du caractère éphémère que souhaitait le comité d'organisation.

M. Gevisier souhaite avoir une réponse sur le coût de retour.

M. Etienne : devenir de l'auberge communal

Il a été interpellé par des carougeois sur le devenir de l'auberge communale car il semblerait que le Conseil administratif mettrait fin au bail du gérant ou attendrait son échéance et que les locaux de l'auberge seraient affectés à des bureaux. Qu'en est-il ?

Mme Lammar répond que le bail de gérance de l'auberge communale se termine à la fin de l'année et il n'y pas de volonté de faire des locaux commerciaux ou administratifs. Toutefois, le projet du concours du centre communal qui a été voté par le Conseil municipal prévoyait comme périmètre, non seulement le théâtre de Carouge, le centre communal mais également l'auberge communale. Nous ne savons pas encore qui sera le lauréat de ce concours et ce qui sera prévu pour l'auberge communale. Raison pour laquelle, en accord avec le gérant, un nouveau bail va être conclu pour une durée déterminée jusqu'à ce qu'on sache ce qu'il adviendra suite à ce concours.

M. Paparou : politique de cohésion sociale en milieu urbain ! Quel engagement de la commune ?

Un projet de loi vient d'être adopté par le Conseil d'Etat le 20 avril 2011. Le but est de promouvoir la cohésion sociale en garantissant à la population un cadre de vie social de qualité. Ce qui rejoint un peu la question de Mme Stebler.

Par rapport à ce projet de loi, quelle est la mobilisation et l'engagement de notre exécutif incorpore puisque cela concerne tous les dicastères aussi bien la sécurité, la mobilité que la culture. Sur notre territoire, il y a manifestement des poches de pauvreté et d'exclusion.

Quel est l'engagement réel et la mobilisation autour de ce projet de loi ?

Mme de Haller Kellerhals répond qu'elle a personnellement suivi le travail du groupe qui a travaillé sur ce projet de loi et s'y est rendue à plusieurs reprises. Notre Secrétaire général et les affaires sociales suivent également ce dossier. Pour le moment, nous avons participé activement à l'établissement de ce projet de loi et à son règlement d'applications qui est en cours. Nous pourrions vous donner des nouvelles de la suite que nous allons y donner, tout en sachant que le service des affaires sociales s'est beaucoup développé cette dernière année avec un projet de contrats de quartiers, la politique des aînés, les établissements en REP (réseaux d'établissements prioritaires, etc. Nous suivons de très près ce qui se passe à ce niveau là et avons des projets très concrets en lien avec le projet de loi lui-même et ce qui se passe en dehors des proches écoles qui sont en REP. Nous essayons de mener le plus d'actions possibles de front mais nous ne pouvons pas aller au-delà de certaines limites.

M. Zongo : commerçants

Il a été interpellé par les commerçants du rondou de Carouge qui se sentent délaissés lors des manifestations communales

Est-ce que le Conseil administratif est sensible à ce problème ? Que compte-t-il faire à l'avenir pour le résoudre ?

Mme Lammar répond qu'il est difficile d'organiser des manifestations au rondou, en raison des installations dans ce périmètre. Les commerçants peuvent faire partie des associations de commerçants et nous pouvons aussi les rencontrer. En automne, nous avons une réunion avec les commerçants et les intérêts de Carouge et cela pourrait être aussi l'occasion pour eux d'y participer et de faire part de leurs soucis afin que nous puissions trouver des solutions pour valoriser ces commerçants qui malheureusement, en fonction de leur emplacement géographique, ne sont pas valorisés lors de manifestations.

M. Richard : place de Sardaigne

Il a bien entendu que le décor sera démonté et disparaîtra de la place de Sardaigne. Pouvons-nous imaginer qu'à la fin de l'été, au début de l'automne, avant que la patinoire ne soit installée, la place puisse retrouver son usage normal et que les enfants puissent y jouer quelques semaines.

Dans quelle période sera-t-elle libérée et rendue à ses usagers habituels ?

Mme Lammar répond que, selon les dernières discussions, le démontage aura lieu du 15 octobre au 1^{er} décembre. Actuellement, la place est ouverte la journée et fermée la nuit pour éviter les déprédations et que différentes personnes aillent dormir sous les alcôves.

M.Monney: blog des PDC carougeois sur la Tribune de Genève

Il a été très surpris de ce qu'il a pu lire mercredi matin dans la Tribune de Genève sur le fameux blog des PDC carougeois. En effet, il a pu y voir une information qui avait été donnée la veille par le Conseil administratif en commission PAV/CEVA.

Il rappelle que le nouveau règlement du Conseil municipal (dont le PDC est à l'origine) stipule que tout ce qui est dit ou annoncé en commission doit rester confidentiel.

Il demande aux Présidents de la commission et du Conseil municipal d'intervenir auprès des PDC pour leur rappeler certaines règles et qu'ils respectent, à l'avenir, le règlement.

Mme Lammar relève que la question s'adresse au Président du Conseil municipal ou de la commission et non au Conseil administratif.

Le Président ne va jamais lire ce blog et ne sait pas ce qu'il contient. De ce fait, il est emprunté pour voir si c'est correct ou non.

M. Monney va faire une copie de ce qui est écrit sur ce blog pour la transmettre au Président car il trouve que ce sont des éléments confidentiels qui ont été donné en commission et il demande que le Président de la commission PAV/CEVA ou le Président du Conseil municipal prenne langue avec le PDC afin que cela ne se reproduise plus.

Le Président en prend note.

M. Voignier : travaux du boulevard des Promenades au niveau du rond-point Montfalcon/Débridée – comment améliorer la sécurité pour les passants

Il été interpellé sur des problèmes de sécurité au niveau des travaux de la rue de la Débridée/boulevard des Promenades. Il demande au Conseil administratif d'intervenir car les voies remontent la rue de la Débridée qui est interdite à la circulation automobile, sauf pour les TPG. Il y en passe une à chaque feu. De plus, comme le passage pour piétons se situe au milieu des travaux, les enfants et les personnes traversent sans regarder alors que les automobilistes ont le feu vert. De ce fait, ils ne s'attendent pas à voir des piétons et c'est dangereux. Il relève également que ce feu n'est pas respecté des deux côtés et les TPG sont régulièrement coincés avec les travaux.

Il demande une intervention rapide sur ces travaux, ceci d'autant plus que ceux-ci ont été agrandis jusqu'au boulevard des Promenades.

Il demande au Conseil administratif de réagir.

M. Walder répond que le Conseil administratif a été interpellé par une habitante et qu'il a fait avancer le feu de quelques dizaines de mètres sur le boulevard des Promenades afin qu'il soit plus loin du passage pour piétons. Il étudie actuellement la possibilité de mettre un feu clignotant en lieu et place du feu vert mais cette intervention nécessite un changement de matériel et un peu de temps. Quant aux infractions commises par des véhicules qui roulent à contresens, il passe la parole à Mme Lammar qui est chargée de la sécurité.

Mme Lammar explique que les agents de police municipaux sont au courant de ce souci et organisent régulièrement des actions à cet endroit pour essayer de régler la situation. Ils ne peuvent pas être présents 24h sur 24 ; raison pour laquelle, nous essayons de trouver d'autres solutions.

Le Président remercie les membres de leur attention, de la pertinence de leurs débats et il souhaite à toutes et à tous une bonne fin de soirée en donnant rendez-vous à celles et ceux qui ne se sont pas désinscrits au carnotzet.

Le président lève la séance à 22h

Carouge le 17 octobre 2011/CT